

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE		N° du rapport : 4 - 4
		Date : vendredi 21 février 2025
Politique / Fonction	7 - Environnement	
Sous-Politique / Sous-Fonction	75 - Politique de l'énergie	
Programmes	75P01 - Politiques de l'énergie	

OBJET : Feuille de route pour la Transition énergétique 2025-2030

I- EXPOSE DES MOTIFS

La stratégie de transition énergétique a été adoptée par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 13 décembre 2017, pour la période 2018-2021, puis a été prolongée sous la forme d'une feuille de route 2022-2024 en Assemblée plénière des 23 et 24 juin 2022. Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal, et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui constituent cette feuille de route découlent des propositions des directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route régionales qui définissent leurs actions. Elle intègre les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 et les préconisations issues de l'autosaisine du CESER présentée en Assemblée plénière du 10 mai 2022.

La feuille de route de transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique.

Elle s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs en région autour de la COP BFC. A cet effet, la Feuille de route pour la transition énergétique de la Région a vocation à être le volet « énergie » de la contribution de la collectivité régionale à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : se déplacer, se loger, produire et consommer.

La Feuille de route pour la Transition énergétique doit donc être révisée régulièrement afin d'intégrer les évolutions réglementaires, mais également les orientations nouvelles, qui impactent la conduite des politiques régionales. La Feuille de route fait donc l'objet d'une révision pour la période 2025-2030.

Recentrage des actions sur la thématique « énergie » :

Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

- La sobriété énergétique englobe les enjeux d'économie d'énergie, de réduction des gaspillages, des surconsommations d'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique, et les enjeux liés aux comportements et aux usages des individus ainsi qu'à l'organisation collective de la société et des modes de vie, tout en garantissant un égal accès à l'énergie par la lutte contre la précarité énergétique. Les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique... relèvent de la sobriété énergétique. Pour répondre à cet enjeu, la Région mobilise des actions en interne, qui ont un effet direct (par exemple, les lycées et leurs bâtiments, les transports, les moyens généraux, la commande publique...), et des actions visant à accompagner et orienter les opérations des acteurs du territoire.
- L'efficacité énergétique désigne l'amélioration technique des équipements, qui conduit à une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu et impacte l'ensemble des secteurs d'activité économique (transport, habitat, industrie, agriculture et tertiaire). Pour répondre à cet enjeu, la Région agit sur son patrimoine, mais impulse également des actions vis-à-vis des acteurs du territoire.

- Les énergies renouvelables (EnR) sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain (eau, vent, soleil, chaleur terrestre, bois). La production d'énergie renouvelable locale permet d'équilibrer le mix énergétique, de valoriser les ressources locales, de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. Ce développement doit se faire en lien et en cohérence avec les autres dimensions de la transition écologique.
- Enfin, la gouvernance relève des actions de sensibilisation, de communication, d'acculturation aux enjeux de la transition énergétique, d'observation et d'analyse de la donnée, de pilotage afin de conduire à une mobilisation large des partenaires, des territoires et des citoyens autour de ces enjeux.

Lors des versions précédentes, l'exercice était de mobiliser les directions autour du sujet de la transition, et de valoriser l'existant. Depuis, de nouvelles démarches stratégiques ont émergé, et portent des chantiers sur des thématiques connexes : feuille de route économie circulaire, planification écologique, éco-conditionnalité des aides, stratégie numérique responsable...

Afin de rendre plus opérationnelle la Feuille de route et d'améliorer le suivi des actions et leur impact sur les consommations et productions d'énergie, les actions proposées ont été recentrées sur la thématique de l'énergie. L'objet de ce recentrage vise à avoir une connaissance plus fine des actions conduites qui relèvent directement, ou indirectement, de la baisse des consommations d'énergie, par des actions de sobriété ou d'efficacité énergétique, et des actions de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales.

Les actions proposées :

Les travaux conduits pour l'élaboration de cette nouvelle version de la Feuille de route ont consisté à définir le périmètre de la transition énergétique, à définir des objectifs pour les actions portées en se projetant à l'échéance 2030 et à élaborer des indicateurs de suivi de ces actions pour évaluer l'impact de l'action de la Région sur le sujet. Cette Feuille de route s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs en région autour de la COP BFC.

Aujourd'hui encore, 85% des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent d'énergies non renouvelables (combustibles fossiles et uranium) et contribuent à 73% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Face à ce constat, la transition énergétique vise à répondre à deux enjeux principaux : celui de la maîtrise de la consommation d'énergie, via la sobriété et l'efficacité énergétique, et celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. A cet effet, la Feuille de route de la transition énergétique de la Région a vocation à être le volet « énergie » de la contribution de la collectivité régionale à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : se déplacer, se loger, produire et consommer.

La Région a un certain nombre de leviers directs sur la transition énergétique, à la fois sur son patrimoine, et dans les aides qu'elle distribue. Elle joue également un rôle d'impulsion via les orientations qu'elle prend auprès de ses partenaires et bénéficiaires, qui, bien qu'indirect, agit sur les pratiques et oriente les projets des acteurs.

Les actions de la Région en faveur de la sobriété énergétique

Le scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone » fixe comme objectif de réduire de 55% les consommations d'énergie en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2050. L'atteinte de cette ambition nécessite des mesures pour impulser un changement de comportements, de pratiques individuelles et collectives dans nos modes de vie et de consommation afin de réduire fortement nos besoins en énergie : c'est l'enjeu de la sobriété énergétique. Les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique... relèvent de la sobriété énergétique. Pour répondre à cet enjeu, la Région mobilise des actions en interne, qui ont un effet direct (par exemple, les lycées et leurs bâtiments, les transports, les moyens généraux, la commande publique...), et des actions visant à accompagner et orienter les opérations des acteurs du territoire.

Les actions de la Région sur la sobriété énergétique qui contribuent au chantier « mieux se déplacer » :

La Région en tant que chef de file des mobilités s'empare du développement de la **mobilité durable** à travers la réalisation d'un **deuxième plan vélo**, l'optimisation de la **fréquentation du réseau Mobigo**, la **coordination des acteurs de la mobilité** et la **mobilisation du FEDER** sur le financement de la multimodalité / Intermodalité en milieu rural. En effet, en s'appuyant sur des transports collectifs performants, devant permettre à chaque habitant de trouver une réponse à ses besoins de déplacements, intégrant les différents modes possibles, avec pour objectif de **diminuer significativement la part modale du véhicule individuel, et de maintenir voire diminuer la facture liée aux déplacements**.

Les actions de la Région sur la sobriété énergétique qui contribuent au chantier « mieux consommer » :

La Région s'engage à réduire son empreinte carbone et à mettre en œuvre des pratiques de consommation sobres en énergie. Elle conduit une réflexion transversale via le Projet d'ambition régionale d'élaboration d'une **Feuille de route numérique responsable** et mène une action de **réduction de l'impact environnemental de ses actions de communication et de son site internet**.

La Région agit sur son patrimoine pour réduire ses consommations d'énergie :

Le patrimoine immobilier des 129 lycées publics comporte 1400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètres carrés de plancher. La connaissance du patrimoine technique est un enjeu fondamental de la gestion patrimoniale notamment dans l'objectif de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Afin de répondre à cet enjeu, il est proposé de mener des actions de **rationalisation des surfaces** en fonction des besoins et **d'améliorer la connaissance du patrimoine technique et des consommations énergétiques** du patrimoine des Lycées.

Pour son patrimoine administratif, la Région poursuit la mise en œuvre du **Plan de sobriété énergétique** au sein des services afin de tendre vers l'exemplarité et de réduire les gaspillages énergétiques.

La Région vise également la réduction de l'empreinte carbone de ses achats, de ses pratiques et des consommations énergétiques de son patrimoine de la Région. Notamment, à travers **l'achat d'énergies respectueuses de l'environnement pour les bâtiments administratifs**.

Les actions de la Région sur la sobriété énergétique qui contribuent au chantier « mieux produire » :

La Région impulse le **développement de filières de réparation, de réemploi et de recyclage** en animant des communautés de travail, améliorant la connaissance du gisement et acteurs, en développant et en accélérant la circularité dans les filières : écoconception, réemploi/réparation, recyclage et réduction des consommations de matières premières et les émissions polluantes.

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique

La réduction des consommations d'énergie passe également par l'amélioration de la performance énergétique des systèmes, des équipements et des infrastructures ainsi que par la substitution d'énergies renouvelables à l'usage d'énergies fossiles. Pour répondre à cet enjeu, la Région agit sur son patrimoine, mais impulse également des actions vis-à-vis des acteurs du territoire.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux se déplacer » :

En interne, la Région vise à **décarboner son parc de véhicules** afin réduire les émissions de CO2 liés aux déplacements des agents et de verdir le nombre de kilomètres parcourus.

Elle porte également des objectifs de décarbonation des transports, en visant un **verdissement du parc existant pour le transport ferroviaire**, en adoptant des biocarburants et en acquérant des équipements entièrement électriques ou hybrides, avec l'ambition de s'éloigner des énergies fossiles, tout en conservant une performance (autonomie, durée de vie) et une fiabilité (niveau de sollicitations, environnement climatique) du parc acquis. De la même manière, la Région poursuit le **verdissement du parc routier** en augmentant la part des motorisations alternatives au diesel dans le parc routier Mobigo et en réduisant les émissions de CO2 du réseau Mobigo routier.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux se loger » :

Les actions de la Région à destination du parc de logements collectifs visent à inciter la **rénovation performante sur le plan énergétique et environnemental des logements sociaux publics et conventionnés privés et des copropriétés à travers les aides Effilogis**.

Le **FEDER est également mobilisé sur des projets de rénovation énergétique du logement social collectif**, afin de réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de développer une région plus verte et plus durable.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux produire » :

Pour la gestion du patrimoine des Lycées, les actions vis à **améliorer la gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)** des Lycées, à **généraliser les travaux de rénovation thermique** afin d'optimiser la performance de ses bâtiments (potentiel d'économie d'environ 30 %), ainsi que la **poursuite des travaux de performance énergétique**. L'ensemble de ces actions contribue à l'atteinte de l'objectif de réduire les consommations énergétiques de -40% d'ici 2030 défini par la loi Elan.

Pour les bâtiments administratifs, il est prévu de **réduire les niveaux de consommation énergétique** de la Région et limiter l'impact sur l'environnement pour toutes opérations de travaux, en poursuivant la rénovation énergétique. En effet, le décret tertiaire impose la réduction des consommations énergétiques sur le parc immobilier tertiaire de plus de 1000 m² de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une année de référence postérieure à 2010.

La Région accompagne la **montée en compétence des professionnels du bâtiment** afin de former les professionnels à la rénovation énergétique performante. En effet, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter pour intégrer la culture de l'efficacité énergétique dans tous les métiers, l'approche globale de la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Au-delà de son patrimoine bâti, la Région **renforce son exemplarité dans le soutien aux projets d'investissements en déployant les éco-conditions** sur l'ensemble des opérations d'aménagement via l'intégration d'écoconditions bâtiminaire « énergie » dans tous les règlements d'intervention. La Région encourage la **rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics, soutient la création, la réhabilitation et rénovation performante d'infrastructures sportives**, et accompagne financièrement les investissements matériels contribuant au **volet "Performance énergétique" des bâtiments d'élevage**.

Le FEDER est également mobilisé pour financer les bâtiments exemplaires qui utilisent notamment des matériaux de construction biosourcés et qui visent à développer une série de démonstrateurs pour tester de nouveaux matériaux, matériaux et/ou techniques constructives spécifiques, des méthodes d'organisation.

Le FEADER permet de financer les investissements à la ferme et d'accompagner les transitions des exploitations d'élevage dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de préservation de l'environnement et de renforcement de leur activité de leur compétitivité.

Dans l'objectif de massifier l'engagement des entreprises de BFC dans des actions de transition énergétique, la Région **accompagne la décarbonation des entreprises**, soit de manière directe (aides aux entreprises), soit de manière indirecte (soutien des pôles). Elle **soutient les projets foncier et immobilier** de réhabilitation de friches ou densification de zones, et soutien les **investissements immobiliers des structures de l'économie sociale et solidaire**.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux consommer » :

La Région mène également un certain nombre d'actions visant à **améliorer l'efficacité de ses consommations d'énergie**, et notamment en déployant l'Espace numérique de travail (ENT) ÉCLAT-BFC afin de bénéficier des performances énergétiques du Datacenter, mise en place de l'hébergeur NFrance (suivi du PUE (Power Usage Effectiveness)), en menant une politique d'achats numériques responsables qui vise à une diminution de la consommation des équipements informatiques et en mutualisant les salles de serveurs entre les lycées.

Les actions de la Région pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

Aujourd'hui encore, 85% des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent des énergies non renouvelables. Cette consommation massive d'énergies fossiles provoque l'augmentation des teneurs en gaz à effet de serre dans l'atmosphère et génère le phénomène de réchauffement climatique, et ses conséquences sur les écosystèmes.

Si la réduction des consommations d'énergie, et notamment d'énergie fossile est un enjeu fort, l'autre enjeu de la transition énergétique est celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. La production d'énergie renouvelable locale permet également de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. Ce développement doit se faire en lien et en cohérence avec les autres dimensions de la transition écologique.

La planification écologique prévoit une baisse globale de 17% de la consommation d'énergie finale dans la région d'ici 2030. Cette baisse concerne essentiellement la réduction de la consommation des produits pétroliers dans la consommation d'énergie de la Bourgogne Franche-Comté. En parallèle, la planification anticipe une augmentation de la consommation des productions d'électricité, des EnR thermiques et issues des déchets, des réseaux de chaleur, pour atteindre 799 TWh PCI. L'action directe de la Région représente une part relativement faible de l'objectif à atteindre pour le territoire. Par exemple, l'objectif régional fixé pour les EnR thermiques cofinancées par la Région ou le FEDER à 2030 représente 0,83% de l'objectif territorial identifié dans le scénario REPOS. Néanmoins, la Région a un rôle d'impulsion et d'accompagnement des territoires par le financement des animateurs EnR et elle amplifie sa capacité à agir grâce à ses investissements dans les SEM.

Les actions de la Région sur le déploiement des EnR&R pour « mieux produire » :

La Région agit en alimentant ses bâtiments en énergies renouvelables. A cet effet, elle poursuit le **raccordement des Lycées aux réseaux de chaleur vertueux** afin de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima nos objectifs réglementaires : 38 % en 2030. Et **continue l'installation de productions biomasse dans les lycées** en relançant programmation de construction de chaufferie bois.

La Région soutient également les productions d'EnR&R sur le territoire et conduit des actions visant à favoriser l'émergence de projets impliquant des collectivités et des citoyens pour viser leur massification. Ce soutien se concrétise par le renforcement **du réseau des animateurs EnR**, aux côtés de l'ADEME, **le financement des énergies renouvelables** pour aider les maîtres d'ouvrage à passer à l'action, **la structuration des outils de portage des projets d'EnR&R** d'intérêt territorial et la **sensibilisation du plus grand nombre sur les EnR** et leurs enjeux pour déconstruire les préjugés sur les différentes filières et valoriser l'action de la Région et de ses partenaires.

Le FEDER finance également les **projets de production de Biogaz par Méthanisation**, les projets de **chaufferies bois avec réseau de chaleur** et l'animation des Energies renouvelables (EnR) sur les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire.

Enfin, la Région met en œuvre sa **Feuille de route hydrogène** pour en faire une opportunité de transition énergétique et **sensibilise les demandeurs d'emploi** à cette filière émergente.

Gouvernance, sensibilisation, communication, mobilisation

Enfin, parmi les actions identifiées, les actions liées à la gouvernance, la sensibilisation, la communication et la mobilisation des acteurs et partenaires contribuent à l'acculturation et la diffusion des objectifs et ambitions de la Région. Les actions suivantes relèvent de la sensibilisation et de la gouvernance :

Adopté en 2020, le scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 » doit faire l'objet d'une **modification afin d'y intégrer les objectifs de la SNBC 3 et de la PPE3** et afin d'ajuster les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air.

En tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, la Région joue un rôle dans la **mise en capacité et l'accompagnement des territoires**, ainsi que sur le déploiement des politiques territoriales axées sur la lutte contre le changement climatique.

La Région contribue au renforcement de la dynamique des **études et actions sur la sobriété et les lows techs** en améliorant la connaissance et en diffusant les concepts de sobriété et lows techs.

La Région mène des actions d'accompagnement, de conseil et de **mise en réseaux des projets à vocation économique des territoires**. Elle contribue à accélérer la transition énergétique des entreprises de BFC via le **réseau RT2E et le Pôle véhicule du futur**.

La Région poursuit **l'animation du réseau des POTES** afin de valoriser et faire essaimer les initiatives, faire émerger des projets collectifs et favoriser l'entre-aide pour accélérer les projets de transition.

La Région assure la promotion de la transition énergétique à travers sa politique de formation, en promouvant les **formations dédiées auprès des demandeurs d'emploi**, via l'accès au module FEEBAT et QUALIPV et en **informant sur les métiers de la transition énergétique** lors de l'orientation des scolaires et des actifs.

II- DECISION

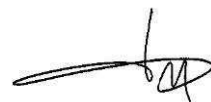
Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé d'approuver la présente Feuille de route pour la transition énergétique 2025-2030.

N° de délibération 25AP.20

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés
(62 voix pour, 28 voix contre)

Envoi Préfecture : jeudi 27 février 2025
Retour Préfecture : jeudi 27 février 2025
Accusé de réception n° 11604464

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

La Feuille de route pour la Transition Energétique

2025-2030

La stratégie de transition énergétique a été adoptée par l'Assemblée Plénière de la Région le 13 décembre 2017, pour la période 2018-2021, puis a été prolongée sous la forme d'une feuille de route 2022 – 2024 en AP des 23 et 24 juin 2022. Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal, et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui constituent cette feuille de route découlent des propositions des directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route régionales qui définissent leurs actions. Elle intègre les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 et les préconisations issues de l'autosaisine du CESER présentée en AP du 10 mai 2022.

La feuille de route de transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique. Pour cela, elle doit être révisée régulièrement afin d'intégrer les évolutions réglementaires, mais également les orientations nouvelles, qui impactent la conduite des politiques régionales. La Feuille de route fait donc l'objet d'une révision pour la période 2025-2030.

Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

- La sobriété énergétique englobe les enjeux d'économie d'énergie, de réduction des gaspillages, des surconsommations d'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique, et les enjeux liés aux comportements et aux usages des individus ainsi qu'à l'organisation collective de la société et des modes de vie, tout en garantissant un égal accès à l'énergie par la lutte contre la précarité énergétique. Les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique... relèvent de la sobriété énergétique. Pour répondre cet enjeu, la Région mobilise des actions en interne, qui ont un effet direct (par exemple, les lycées et leurs bâtiments, les transports, les moyens généraux, la commande publique...), et des actions visant à accompagner et orienter les opérations des acteurs du territoire.
- L'efficacité énergétique désigne l'amélioration technique des équipements, qui conduit à une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu et impacte l'ensemble des secteurs d'activité économique (transport, habitat, industrie, agriculture et tertiaire). Pour répondre à cet enjeu, la Région agit sur son patrimoine, mais impulse également des actions vis-à-vis des acteurs du territoire.
- Les énergies renouvelables (EnR) sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain (eau, vent, soleil, chaleur terrestre, bois). La production d'énergie renouvelable locale permet d'équilibrer le mix énergétique, de valoriser les ressources locales, de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le

mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. Ce développement doit se faire en lien et en cohérence avec les autres dimensions de la transition écologique.

- Enfin, la gouvernance relève des actions de sensibilisation, de communication, d'acculturation aux enjeux de la transition énergétique, d'observation et d'analyse de la donnée, de pilotage afin de conduire à une mobilisation large des partenaires, des territoires et des citoyens autour de ces enjeux.

Les travaux conduits pour l'élaboration de cette nouvelle version de la Feuille de route ont consisté à définir le périmètre de la transition énergétique, à définir des objectifs pour les actions portées en se projetant à l'échéance 2030 et à élaborer des indicateurs de suivi de ces actions pour évaluer l'impact de l'action de la Région sur le sujet. Dans le cadre de cette réflexion, un rapprochement a été fait avec la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs d'activités de la Bourgogne Franche-Comté d'ici 2030.

Aujourd'hui encore, 85% des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent d'énergies non renouvelables (combustibles fossiles et uranium) et contribuent à 73% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Face à ce constat, la transition énergétique vise à répondre à deux enjeux principaux : celui de la maîtrise de la consommation d'énergie, via la sobriété et l'efficacité énergétique, et celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. A cet effet, la Feuille de route a vocation à être le volet « énergie » de la contribution de la Région à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne Franche-Comté. C'est pourquoi les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : se déplacer, se loger, produire et consommer

La Région a un certain nombre de leviers directs sur la transition énergétique, à la fois sur son patrimoine, et dans les aides qu'elle distribue. Elle joue également un rôle d'impulsion via les orientations qu'elle prend auprès de ses partenaires et bénéficiaires, qui, bien qu'indirect, agit sur les pratiques et oriente les projets des acteurs.

0.0 Feuille de route pour la Transition Energétique	3
0.1. Les actions en la Région en faveur de la sobriété énergétique	5
1.1.Stratégie vélo	7
1.2.Optimiser la fréquentation du réseau Mobigo	9
1.3.Coordonner les acteurs de la mobilité	11
1.4.Développer les mobilités durables avec le FEDER	13
1.5.Réaliser la Feuille de route numérique responsable	15
1.6.Limiter l'impact environnemental des actions de communication	17
1.7.Rationaliser les surfaces bâties des Lycées	19
1.8.Améliorer la connaissance du patrimoine technique	21
1.9.Améliorer la connaissance des consommations d'énergie des Lycées	23
1.10.Favoriser l'achat d'énergies respectueuses de l'environnement pour les bâtiments adm	25
1.11.Poursuivre la mise en oeuvre du Plan de sobriété énergétique	27
1.12.Développer les filières de réparation réemploi recyclage	29
0.2.Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique	31
2.1.Décarboner le parc automobile de la Région	33
2.2.Poursuivre le verdissement du matériel roulant ferroviaire	35
2.3.Poursuivre le verdissement du parc routier	37
2.4.Poursuivre la rénovation énergétique des logements collectifs	39
2.5.Financer la rénovation énergétique du logement social collectif-FEDER	41
2.6.Améliorer la gestion rationnelle de l'exploitation maintenance des Lycées	43
2.7.Généraliser les travaux de rénovation technique des Lycées	45
2.8.Poursuivre les travaux de performance énergétique des Lycées	47

2.9.Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments administratifs _____	49
2.10.Déployer des Eco conditions _____	51
2.11.Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment _____	53
2.12.Encourager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics _____	55
2.13.Soutenir la création, réhabilitation, rénovation d'infrastructures sportives _____	57
2.14.Financer les bâtiments exemplaires avec le FEDER _____	59
2.15.Améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles _____	61
2.16.Financer les investissements à la ferme avec le FEADER _____	63
2.17.Décarboner les entreprises _____	65
2.18.Foncier et immobilier_ZEFIIR _____	67
2.19.Foncier et immobilier_Soutien aux investissements immobilier ESS _____	69
2.20.Déployer l'Espace Numérique de Travail ECLAT BFC _____	71
2.21.Diminuer la consommation des équipements informatiques _____	73
2.22.Mutualiser les salles de serveurs entre les lycées _____	75
0.3.Feuille de route _ Chapitre Energies renouvelables _____	77
3.1.Poursuivre le raccordement des Lycées aux réseaux de chaleur vertueux _____	78
3.2.Poursuivre l'installation de production biomasse dans les Lycées _____	80
3.3.Favoriser l'émergence des projets EnR&R sur le territoire _____	82
3.4.Financer les énergies renouvelables et de récupération _____	84
3.5.Structurer les outils de portage des projets d'EnR&R _____	86
3.6.Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération _____	88

3.7.Financer des projets de production de biogaz_méthanisation avec le FEDER _____	90
3.8.Financer des projets de chaufferies bois avec réseaux de chaleur avec le FEDER _____	92
3.9.Financer l'animation des EnR avec le FEDER _____	94
3.10.Promouvoir la sensibilisation hydrogène pour les demandeurs d'emploi _____	96
3.11.Mettre en oeuvre la Feuille de route hydrogène vert _____	98
0.4.Feuille de route_Chapitre Gouvernance _____	100
4.1.Faire évoluer le SRADDET _____	101
4.2.Mettre en capacité et accompagner les territoires _____	103
4.3.Déployer des politiques territoriales axées sur le changement climatique _____	105
4.4.Renforcer la dynamique étude actions sur la sobriété et les lowtechs _____	107
4.5.Poursuivre l'accompagnement, conseil, réseaux_entreprises ____	109
4.6.Poursuivre l'accompagnement, conseil, réseaux_territoires ____	111
4.7.Poursuivre l'animation du réseau des POTES _____	113
4.8.Promouvoir la formation au module FEEBAT _____	115
4.9.Promouvoir la formation au module Quali'PV _____	117
4.10.Informer sur les formations et métiers de la transition énergétique _____	119

Les actions en la Région en faveur de la sobriété énergétique

Le scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone » fixe comme objectif de réduire de 55% les consommations d'énergie en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2050. L'atteinte de cette ambition nécessite des mesures pour impulser un changement de comportements, de pratiques individuelles et collectives dans nos modes de vie et de consommation afin de réduire fortement nos besoins en énergie : c'est l'enjeu de la sobriété énergétique. Les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique... relèvent de la sobriété énergétique. Pour répondre cet enjeu, la Région mobilise des actions en interne, qui ont un effet direct (par exemple, les lycées et leurs bâtiments, les transports, les moyens généraux, la commande publique...), et des actions visant à accompagner et orienter les opérations des acteurs du territoire.

Les actions de la Région sur la sobriété énergétique qui contribuent au chantier « mieux se déplacer » :

La Région en tant que chef de file des mobilités s'empare du développement de la **mobilité durable** à travers la réalisation d'un **deuxième plan vélo**, l'optimisation de la **fréquentation du réseau Mobigo**, la **coordination des acteurs de la mobilité** et la **mobilisation du FEDER** sur le financement de la multimodalité / Intermodalité en milieu rural. En effet, en s'appuyant sur des transports collectifs performants, devant permettre à chaque habitant de trouver une réponse à ses besoins de déplacements, intégrant les différents modes possibles, avec pour objectif de **diminuer significativement la part modale du véhicule individuel, et de maintenir voire diminuer la facture liée aux déplacements**.

Les actions de la Région sur la sobriété énergétique qui contribuent au chantier « mieux consommer » :

La Région s'engage à réduire son empreinte carbone et à mettre en œuvre des pratiques de consommation sobres en énergie. Elle conduit une réflexion transversale via le Projet d'ambition régionale d'élaboration d'une **Feuille de route numérique responsable** et mène une action de **réduction de l'impact environnemental de ses actions de communication et de son site internet**.

La Région **agit sur son patrimoine** pour réduire ses consommations d'énergie.

Le patrimoine immobilier des 129 lycées publics comporte 1400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètre carrés de plancher. La connaissance du patrimoine technique est un enjeu fondamental de la gestion patrimoniale notamment dans l'objectif de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Afin de répondre à cet enjeu, il est proposé de mener des actions **de rationalisation des surfaces** en fonction des besoins et **d'améliorer la connaissance du patrimoine technique et des consommations énergétiques** du patrimoine des Lycées.

Pour son patrimoine administratif, la Région poursuit la mise en œuvre du **Plan de sobriété énergétique** au sein des services afin de tendre vers l'exemplarité et de réduire les gaspillages énergétiques.

La Région vise également la réduction l'empreinte carbone de ses achats, de ses pratiques et des consommations énergétiques de son patrimoine de la Région. Notamment, à travers **l'achat d'énergies respectueuses de l'environnement pour les bâtiments administratifs**.

Les actions de la Région sur la sobriété énergétique qui contribuent au chantier « mieux produire » :

La Région impulse le **développement de filières de réparation, de réemploi et de recyclage** en animant des communautés de travail, améliorant la connaissance du gisement et acteurs, en développant et en accélérant la circularité dans les filières : écoconception, réemploi/réparation, recyclage et de réduire les consommations de matières premières et les émissions polluantes.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Définir une stratégie "vélo"- Positionner la Région chef de file

Lien avec le plan de mandat :

Axe 2 : transition écologique, énergétique, numérique

Lien à d'autres documents cadres :

CPER mobilités

Direction pilote : pôle MTTE

Directions partenaires : DAT-DMI-DT-DirEco-DL-DPGI

Acteurs partenaires : DREAL - ADEME

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La Région a adopté un document d'orientation "les pistes d'action pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté" fin 2020 pour rendre visible ses politiques et actions sur le sujet. Les élus souhaitent aujourd'hui un "plan vélo 2" plus opérationnel et qui positionne la Région en tant que chef de file des mobilités, dans un contexte d'acteurs régionaux et infra-régionaux plus structuré.

Contexte réglementaire :

Pas d'obligation réglementaire, au delà de la responsabilité de chef de file des mobilités



Description de l'action

Le "plan vélo 2" vise à :

- donner de la visibilité aux politiques régionales en faveur des infrastructures
- consolider les acteurs économiques du vélo
- arrêter des positions sur les sujets d'intermodalités
- animer / co-animer la gouvernance avec les acteurs publics du territoire



Objectif(s)

Positionner la Région en tant que chef de file dans le système d'acteurs impliqués sur les questions liées au vélo.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs du premier plan vélo à consolider / nouveaux indicateurs à construire

Périodicité de la donnée :

annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- appropriation du plan vélo par les directions concernées
- travail coopératif à animer



Moyens alloués

Financiers :

Les budgets sont liés aux politiques et actions portés par les directions.

Humains :

Elaboration du plan : 1 ETP (temps non complet)
Animation du plan : 1 ETP (à créer) + temps de travail des référents dans les directions



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Optimiser la fréquentation sur le réseau Mobigo

Lien avec le plan de mandat :

"La mobilité partout et pour tous"

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, convention TER

Direction pilote : DMI

Directions partenaires : DCRC, direction des achats

Acteurs partenaires : Opérateurs de transports, AOM, régions et pays limitrophes

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Dans le cadre du plan de mandat visant à "la mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur" – il s'agit de poursuivre le développement de la marque régionale MOBIGO, des outils en faveur des mobilités et des offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus).

Contexte réglementaire :

Le cadre légal des transports et de la mobilité en France s'applique. Pour ce qui concerne les compétences des Régions, les lois les plus structurantes (en dehors du code des transports) ont récemment été : la MAPTAM, la NOTRe et la LOM.



Description de l'action

- La Région organise une offre de transport structurante sur l'ensemble du territoire régional (TER, Lignes Régulières, Transport à la demande, transports scolaire)
 - Mise en œuvre de tarifications attractives sur le réseau routier (2 € le voyage) et sur le réseau TER ,
 - Mise à disposition du Système d'Information Multimodal Mobigo,
 - La Région met à disposition de tous (habitants, collectivités, employeurs, associations) un outil de mise en relation pour favoriser le covoiturage
 - Mise en œuvre d'un système de distribution et de billettique harmonisé et moderne (open paiement...)
- Mise en place d'une stratégie marketing avec des campagnes de communication régulières visant à faire connaître le réseau Mobigo



Objectif(s)

- Inciter les usagers à limiter l'autosolisme en proposant une offre de transport structurante et attractive sur le territoire
- Augmenter la fréquentation des réseaux Mobigo

Indicateurs de suivi :

Nombre d'utilisateurs du réseau régional par modes (TER, Lignes régulières, TAD, covoiturage)
Augmentation de l'utilisation du système d'information multimodal

Périodicité de la donnée :

annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Communication et relais locaux forts et réguliers afin de mieux faire connaître le réseau Mobigo



Moyens alloués

Financiers :

Chaque année, la Région octroie un budget de +400M€ pour l'exploitation du réseau TRAIN Mobigo Bourgogne-Franche-Comté (hors investissement), les réseaux de transports routiers interurbains, le transport à la demande et les outils d'information) + 450 K€ pour les campagnes de communication.

Humains :

Moyens humains de la DMI



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : action continue dans le temps

2025

2028

2030

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Coordonner les acteurs de la mobilité

Lien avec le plan de mandat :

"la mobilité partout et pour tous " / Région cheffe de file de l'intermodalité

Lien à d'autres documents cadres :

Contrats Opérationnels de Mobilités, schémas de cohérences

Direction pilote : DMI

Directions partenaires : DAT, DTE, Economies, DERI

Acteurs partenaires : Etat, EPCI, AOM, Syndicats d'énergie, BFCME, ENEDIS, GRDF

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

80% des trajets en Bourgogne Franche Comté se font en voiture. En tant que cheffe de file de l'intermodalité, en lien avec le SRADDET, la Région impulse la mise en œuvre de solutions de mobilités alternatives dans les territoires. La région dispose de différents schémas directeurs et de cohérence et joue un rôle d'harmonisation en matière de communication et d'animation dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité et des bassins de mobilité notamment.

Dans le cadre de la LOM, elle gère notamment la coordination des différents acteurs de chacun des 35 bassins de mobilités (AOM, collectivités, SNCF, entreprises, habitants, plateformes de mobilités, syndicats....) qui composent son territoire afin d'aboutir à des politiques de mobilités plus efficaces.

Contexte réglementaire :

La LOM, promulguée le 26 décembre 2019 a transformé en profondeur la politique des mobilités, avec pour objectif des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Pour mener à bien cette mission sur le territoire, elle fait de la Région la cheffe de file des mobilités. La Région se voit ainsi confier plusieurs missions visant notamment à l'évolution de la gouvernance des mobilités et à la coordination des différents acteurs des mobilités. Par ailleurs, le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté a pour ambition d'aller vers une mobilité plus soutenable et de réussir la transition énergétique dans les transports.



Description de l'action

- mise en œuvre des Contrats Opérationnels de Mobilités et des schémas de mobilités solidaires ainsi que des instances de concertation (comité des partenaires régional et comité des partenaires de bassins de mobilité).
- Assurer le suivi et veiller à l'atteinte des objectifs liés aux différents schémas de cohérence en matière d'avitaillement en énergie (schéma de déploiement de stations d'avitaillement bio GNV, schéma de cohérence d'installation de charges électriques d'intérêt régional à vocation d'itinérance et schéma directeur sur le déploiement des aires de covoiturage).



Objectif(s)

- Mieux faire connaître les offres de mobilités et les outils existants (établissement d'un guide de la mobilité...)
- Mieux coordonner les différents acteurs des mobilités et ouvrir des instances d'échanges au niveau régional et local,
- Développer localement selon les besoins et moyens les mobilités alternatives au véhicule individuel, décarboner les déplacements

Indicateurs de suivi :

Nombre de bornes IRVE et de stations GNV ouvertes au public déployées sur le territoire
nombre de COM et de SMS

Périodicité de la donnée :

annuelle et concernant le territoire régional



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

implication des différents acteurs et échange d'informations
réalisation de bilans des différents schémas



Moyens alloués

Financiers :

pas de dispositif financier

Humains :

moyens DMI : 5 ETP pour la mise en oeuvre de la LOM + 1 agent mobilisé ponctuellement pour le suivi des schémas



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : action continue

2025

2028

2030

Evaluation du déploiement et réalisation de bilans avec préconisations permettant de rectifier les objectifs des schémas si besoin

Finalisation des 35 COM et amorce des premiers schémas de mobilités solidaires

suivi annuel des schémas
seconde génération des COM à conventionner

Les schémas régionaux proposent des objectifs de déploiement à horizon 2030-2035. Il s'agira de réaliser une évaluation globale des différentes politiques mises en œuvre.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEDER Mobilités durables (urbain / rural)

Lien avec le plan de mandat :

Accompagner le développement territorial urbain et rural vers un développement durable

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII, SRADDET, SRDTL, SUERA, SCoT et SDAGE

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'action répond aux ambitions du Pacte vert européen qui est un ensemble de politiques visant à concrétiser les engagements environnementaux de l'UE sur la scène internationale. L'objectif principal du Pacte vert est que l'Europe parvienne à la neutralité climatique à l'horizon 2050. La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Dans ce contexte, la région Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'autorité de gestion (AG) met en œuvre le programme régional FEDER-FSE+, le programme Interreg France-Suisse et le volet régional du Plan Stratégique National (FEADER). Ces programmes visent à accompagner le développement de son territoire à travers le financement de projets, notamment de transition énergétique et écologique.

Après la programmation 2014-2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre celle de 2021-2027.

Contexte réglementaire :

Loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)

Programmes européens 2021-2027: FEDER FSE+, FEADER et Interreg FR-CH adoptés par la Commission européenne en 2021 et 2022.

Pacte vert européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique



Description de l'action

Aménagements multimodaux (tels que des places de stationnement pour les moyens de transport durables, des pôles d'échanges...), en particulier sur les points d'interconnexion ; sécurisation de la pratique des modes doux, voies de liaisons cyclables, aménagement de voiries douces (tels que les cheminements piétons, les aménagements cyclables, etc.) ; renforcement de réseaux d'aménagements cyclables afin de constituer des continuités, notamment entre les communes proches en milieu peu dense.



Objectif(s)

Développer la multimodalité / Intermodalité en milieu rural afin d'encourager le recours à des moyens de mobilité durable et réduire l'empreinte carbone, développer les voiries douces en milieu rural ou urbain, Déployer des équipements permettant de fournir des points de recharge ou de réapprovisionnement (stations, bornes...) en énergie alternative

Indicateurs de suivi :

Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré, stratégies intégrées de développement territorial soutenues, population ayant accès à des services de transports durables

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté
Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE
Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

FEDER FSE+ 2021-2027 territorial urbain et rural: 99 millions d'euros
Sur la transition durable dont fait partie la méthanisation/biogaz: Plancher minimal de subvention FEDER : 100 000 €

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne le territorial DAT
Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Feuille de route numérique responsable

Lien avec le plan de mandat :

1.7 Les enjeux de la transformation numérique

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, SCORAN, PPUN, Feuille de route régionale de l'économie circulaire, SRDEII, SDSI

Direction pilote : Délégation à la transformation numérique

Directions partenaires : DSI, DNE, Direction des achats, Direction de l'environnement

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'enjeu du numérique responsable a été identifié dès le début du mandat via le point 1.7 « Les enjeux de la transformation numérique » identifie et adresse toutes les dimensions du numérique responsable : le numérique au service du bien commun par l'optimisation des systèmes énergétiques, alimentaires et de mobilités, l'inclusion numérique, l'éthique au travers de la maîtrise de la donnée, et le numérique sobre (réduction de l'empreinte environnementale du numérique et notamment de sa consommation énergétique). Ces enjeux sont également présents dans différents documents cadres qui adressent le numérique responsable. Néanmoins, les actions sont limitées et il est complexe d'en avoir une vision d'ensemble, dans la mesure où chaque direction s'est appropriée le sujet en concentrant son travail sur un ou plusieurs axes, sans prendre la dimension complète du numérique responsable. Il s'agit donc de rédiger un document cadre pour structurer une démarche commune, reprenant l'existant et lui donnant le cadre et les moyens pour aller plus loin et rendre le numérique plus responsable, c'est à dire : plus sobre, plus inclusif, plus éthique et au service de l'intérêt général.

Contexte réglementaire :

Deux lois encadrent le numérique responsable :

- la loi AGECE (anti gaspillage et économie circulaire) 2020 : qui oblige les collectivités à se doter de matériel informatique issu du réemploi comprenant des matières recyclées.
- la loi REEN (réduire l'empreinte environnementale du numérique) 2021 : elle oblige les communes et EPCI de plus de 50.000 habitants à se doter d'une stratégie du numérique responsable pour janvier 2025.



Description de l'action

La démarche se déroule en 3 temps :

juin => octobre 2024 : état des lieux de l'identité numérique responsable de la Région BFC (bilan carbone, bilan de maturité, recensement projets)

octobre => décembre 2024 : concertation, entretiens et rédaction de la stratégie.

janvier => mars 2025 : rédaction des fiches actions

juin 2025 : adoption de la feuille de route

Il s'agit de rédiger et adopter, toujours grâce à un travail transversal impliquant a minima les directoires membres du groupe de travail (DTN, DSI, DNE, Direction des achats et direction de l'environnement), un document cadre du numérique responsable, pour permettre de valoriser les actions existantes, identifier celles qui auront le plus d'impact, en identifier de nouvelles et les inscrire dans une démarche continue.



Objectif(s)

rédiger et adopter une feuille de route qui identifie la stratégie de la Région ainsi que des actions concrètes à perpétuer et valoriser ou à mettre en place.
rendre les projets numériques de la Région plus responsables et accompagner la montée en compétence du territoire et de la région sur ce sujet.
Articuler les actions autour des 4 piliers du numérique responsable.

Indicateurs de suivi :

Nombre d'action de sensibilisations
Nombre d'agents et d'acteurs touchés par des actions de sensibilisation

Périodicité de la donnée :

annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Adoption de la feuille de route
Mise en place d'un suivi des actions qui auront été identifiées dans le cadre de la feuille de route



Moyens alloués

Financiers :

/

Humains :

1 ETP, un groupe de travail transversal, une AMO (3 personnes)



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Limitier l'impact environnemental : campagnes et site internet

Lien avec le plan de mandat :

Les orientations transversales et 1.7 « Les enjeux de la transformation numérique »

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote : Direction de la communication et des relations avec les c

Directions partenaires :

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Dans un contexte de changement climatique et de ses impacts environnementaux s'amplifiant, la Région est engagée à mettre en place des actions ambitieuses sur différents volets en faveur de l'adaptation à ces changements et notamment en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation de sa biodiversité et de contribuer à un numérique sobre. Cet engagement se concrétise également sur le volet de la stratégie et mise en place d'actions de communication, à travers le matériel de visibilité, les plans de communication, le projet de refonte de son site internet.

Un des enjeux de la communication de la Région est d'informer de son implication sur tout le territoire auprès de tous les citoyens et de promouvoir ces actions, notamment grâce à des campagnes de communication. Ces campagnes sont principalement digitales. En cohérence avec l'ambition Région pour un numérique sobre (réduction de l'empreinte environnementale du numérique et notamment de sa consommation énergétique) : - la Région optimise ses campagnes de communication, - et elle travaille à la refonte de son site internet.

Contexte réglementaire :

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)



Description de l'action

1. Optimisation des campagnes de communication pour réduire l'empreinte carbone de la conception à la diffusion : la Région travaille ses campagnes de communication en en demandant à son agence média d'inclure des propositions RSE dans les scénarii proposés. Des leviers spécifiques sont activés quand cela est possible (actions RSE/impacts de la campagne) : réduction du poids des vidéos grâce à Greenencoder, choix de régie spécifique, diffusion en wifi, réduction d'investissement sur les GAMAM, diffusions sur des sites bas carbone, etc. Exemple : réduction de 59% des émissions carbone pour la diffusion d'une vidéo, soit l'équivalent de 826 allers/retours Paris-Marseille en TGV.
2. Les campagnes mises en places permettent à la Région de soutenir des associations de notre choix (RSE).
3. Une refonte du site institutionnel est à l'étude : un audit a été réalisé en 2024 afin de déterminer des scénarii d'évolution du site au regard des enjeux d'accessibilité et d'écoresponsabilité. Début 2025, la DSI et le service Information soumettront au DGS une étude de faisabilité qui permettra de trancher entre une refonte partielle ou totale du site. On peut estimer la mise en ligne d'une nouvelle version du site pour début 2026.



Objectif(s)

1. Poursuivre l'optimisation des campagnes de communication
2. Site internet :
3. Valorisation des actions menées en termes de communication interne

Indicateurs de suivi :

- bilan quantitatif de la réduction des émissions carbone après chaque campagne
- Pour les campagnes, un suivi de l'évolution des critères RSE
- suivi du projet du site internet

Périodicité de la donnée :

- annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Capacité de l'agence de l'agence média à fournir des bilans qualitatifs et quantitatifs
- Poursuite de la mise en place de campagne
- Site internet : selon l'étude de faisabilité



Moyens alloués

Financiers :

Humains :



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

Poursuite de la mise en œuvre
 Site internet : transmission de l'étude de faisabilité au
 DGS pour arbitrage (refonte partielle ou totale du site)
 Mise en place du site : 2026

Poursuite de la mise en œuvre et bilan au regard de
 l'année 2025

Poursuite de la mise en œuvre et bilan au regard de l'année 2028

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins

Lien avec le plan de mandat :

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL / DAJ / DRH

Acteurs partenaires : Rectorat, DRAAF, lycées, départements, CFA , IFSI...

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Les consommations et dépenses énergétiques sont directement liées à l'étendue du patrimoine. Chaque mètre carré en moins à viabiliser induit une économie d'énergie immédiate. Le contexte démographique dans la région est caractérisé par des effectifs de lycéens en baisse. En effet, de 1992 à 2023, on constate une baisse de 20 530 élèves soit - 20 %, dont - 4 466 élèves sur la seule période de 2018 à 2023.

D'après la dernière projection démographique réalisée sur la Région, cette baisse devrait se poursuivre. En effet sur la tranche d'âge des 15-17 ans, une baisse de 15 634 jeunes serait envisagée d'ici 2038. Ceci conduit à ce que le nombre de m² par élève soit au global, pour la Bourgogne-Franche-Comté, le plus élevé parmi toutes les régions de France. Cette évolution induit un questionnement sur le dimensionnement du patrimoine immobilier au regard des effectifs.

Ce pilotage de la politique immobilière faisait partie de la feuille de route 2022-2024, il reste à ce jour toujours un levier important dans les économies d'énergie. Sa mise en œuvre est complexe et nécessite la maîtrise des capacités d'accueil, de la carte des formations, de la concertation et du dialogue.

Contexte réglementaire :

Aucun texte n'oblige à rationaliser les surfaces bâties.



Description de l'action

Une action de gestion patrimoniale conduisant à une rationalisation de surface est un processus long et peut se décomposer comme suit :

- Réflexion globale sur l'adéquation besoins / patrimoine occupé (offre pédagogique, effectifs, état patrimonial),
- Étude sur les possibles relocalisations des activités occupant les surfaces à "fermer",
- Arbitrage et mise en œuvre.



Objectif(s)

Le patrimoine bâti est très important au regard des effectifs accueillis et cette tendance va aller en s'amplifiant dans les années à venir. L'objectif de cette action est d'étudier toute situation patrimoniale susceptible de conduire à une diminution des surfaces exploitées.

Indicateurs de suivi :

Surface rationalisée (m²).

Périodicité de la donnée :

Tous les ans.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Le principal facteur de réussite est l'acceptabilité de la mesure par les différents acteurs.

Le déploiement de la base de gestion patrimoine "STONAL" avec la reprise des données sur site (entre autres les surfaces) de l'ensemble des établissements.



Moyens alloués

Financiers :

Pas de budget spécifique dédié à cette action, mais une intégration de cette démarche selon les opérations programmées de travaux (réhabilitation, restructurations...) .

Humains :

Pas de moyens humains spécifiques dédiés à cette action, mais l'usage de la base de gestion patrimoniale "STONAL" pour le suivi simplifié des évolutions des m².



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : L'action est en cours de mise en œuvre.

2025

2028

2030

Les projets se font au fil de l'eau et leurs impacts peuvent se ressentir sur le long terme. Au regard de la nature du facteur de réussite et des acteurs concernés, il n'est donc pas envisageable de tenir un calendrier prévisionnel .

Fin de la reprise de l'ensemble des données surfaciques sur la base patrimoine "STONAL".

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Améliorer la connaissance du patrimoine technique

Lien avec le plan de mandat :

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DA / DSI

Acteurs partenaires : Lycées, prestataires de service

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Le patrimoine immobilier des 128 lycées publics comporte 1 400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètres carrés de plancher. Ce vaste patrimoine impacte fortement l'empreinte environnementale de la collectivité et la forte inflation observée sur le prix de l'énergie vient de plus en plus pénaliser le budget régional.

La connaissance du patrimoine technique est un fondamental de la gestion patrimoniale notamment dans le cadre de la transition énergétique (TE).

Par ailleurs, la pyramide des âges des agents des lycées montre que 34% des effectifs ont plus de 55 ans, situation qui laisse entrevoir une perte importante des connaissances dans les prochaines années.

Cette action a été amorcée bien avant la stratégie de la transition énergétique, elle s'est poursuivie dans le cadre de la feuille de route 2022-2024. Le manque de moyens humains n'a pas permis d'atteindre les objectifs de la feuille de route 2022/2024. Cette action doit être reconduite. De plus, les contraintes du nouveau décret BACS viennent renforcer le besoin de bien connaître l'architecture des ces installations techniques.

Contexte réglementaire :

- les lois TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018,
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire),
- Décret BACS « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » qui impose, entre autre, le suivi des données de production et de consommation énergétique par zone fonctionnelle



Description de l'action

Poursuivre l'actualisation et les relevés des installations techniques selon 3 niveaux de précision attendus (du général au particulier). Toutes ces données sont recueillies dans un référentiel dénommé « Atlas des installations techniques ».

- Atlas Niveau 1 : organisation générale des installations techniques
- Atlas Niveau 2 : relevé détaillé des installations techniques (hors réseaux secondaires)
- Atlas Niveau 3 : relevé détaillé des installations techniques (réseaux secondaires)

Sont concernés, les installations climatiques (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, ventilation), les systèmes de régulation et de gestion technique centralisée (GTC), les distributions d'eau froide et de gaz ainsi que les éléments du clos et couvert.



Objectif(s)

Pérenniser et renforcer la connaissance du patrimoine technique afin de mieux orienter non seulement les actions de gestion d'économies d'énergie mais aussi les futures politiques de TE. Cette action devra donc se focaliser, sur les atlas de niveau 1 par leur réalisation pour les 4 établissements manquants et l'actualisation des existants (en fonction des travaux réalisés dans les établissements) et sur la réalisation des atlas des niveaux 2 et 3 (15 établissements disposaient de ces niveaux lors du bilan feuille de route 2022/2024).

Indicateurs de suivi :

- Atlas Niveau 1 : nombre d'atlas actualisés, réalisation des 4 atlas manquants
- Atlas Niveau 2 : nombre d'atlas réalisés et actualisés
- Atlas Niveau 3 : nombre d'atlas réalisés et actualisés

Périodicité de la donnée :

Tous les ans.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Tous les atlas des niveaux 2 et 3 réalisés (relevé initial),
- Tous les atlas mis à jour régulièrement (actualisation),
- Mise en place d'un marché pour massifier la réalisation des Atlas et disposer du budget en adéquation.



Moyens alloués

Financiers :

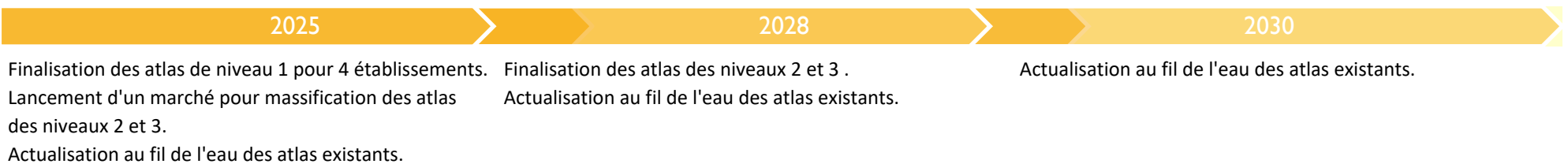
- Atlas Niveau 1 : 50 000 € (actualisation)
- Atlas Niveau 2 : 350 000€ (relevé initial tous les lycées)
- Atlas Niveau 3 : 15 000€/site (relevé initial)

Humains :

0.1 ETP pour réaliser le marché, suivre la réalisation des atlas des niveaux 2 et 3, réaliser une veille sur les travaux dans les lycées et réaliser le cas échéant la mise à jour des atlas existants.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : L'action est en cours de mise en œuvre (en cours de réalisation)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Améliorer la connaissance des consommations énergétiques

Lien avec le plan de mandat :

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL / DA / DNE / DSI

Acteurs partenaires : Lycées, fournisseurs d'énergie et eau, exploitants , prestataires

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Le patrimoine immobilier des 128 lycées publics comporte 1 400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètres carrés de plancher. Ce vaste patrimoine impacte fortement l'empreinte environnementale de la collectivité et la forte inflation observée sur le prix de l'énergie vient de plus en plus pénaliser le budget régional.

La gestion de l'énergie est un fondamental de la gestion immobilière plus spécifiquement en matière de transition énergétique (TE).

Lors des précédentes stratégies, le suivi énergétique était effectué par un prestataire externe, il sera poursuivi dans la nouvelle feuille de route. Le recensement des points de comptage a également été consolidé en vue de mettre en place le portail énergétique.

Cette action faisait partie des actions de 2022-2024, le manque de moyens humains n'avait pas permis de concrétiser l'automatisation de la remontée des données des consommations visée en 2023.

Contexte réglementaire :

- Les Lois TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018,
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire),
- Décret BACS « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » (20 juillet 2020) qui impose entre autre, le suivi des données de production et de consommation énergétique d'ici le 1er janvier 2027.



Description de l'action

Face au nombre de points de livraison, il est prévu de mettre en place un système informatisé de gestion énergétique afin d'automatiser le suivi énergétique. C'est dans ce cadre que la Région vient d'acquérir l'outil Deepki comme portail énergétique. Cette action sera dépendante du rythme de déploiement des équipements de contrôles et de mesures dans les lycées (GTC).



Objectif(s)

Jusqu'à ce jour, le bilan annuel « Energie et climat » et la complétude des données de la plateforme OPERAT (obligation décret tertiaire) sont réalisés par un prestataire externe. Cette prestation sera maintenue, elle réduira ensuite progressivement et ce, au rythme du rapatriement des données des lycées sur le portail énergétique. L'objectif visé est d'avoir à tout moment une visibilité, dans un premier temps annuelle, sur le suivi des consommations (multi-fluides, multi-sites).

Indicateurs de suivi :

- Portail énergétique : nombre de points de livraison (PDL), nombre de lycées utilisateurs de la plateforme.

Périodicité de la donnée :

Tous les ans .



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Prestataire de service compétent et rigoureux,
- Rythme de déploiement de l'instrumentation dans les lycées (GTC).



Moyens alloués

Financiers :

- Bilan Energie & Climat : 20 000 €/an (actualisation) ,
- Portail énergétique : 40 000 € (abonnement annuel).

Humains :

0.2 ETP / an pour le suivi du portail (contrôle, rapport, saisie..)



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mise en œuvre du portail sur fin 2024.

2025

2028

2030

Remontées des données de consommation sur le portail de 30 établissements.

Remontées des données de consommation sur le portail de l'ensemble des établissements.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

ACHAT D'ENERGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Lien avec le plan de mandat :

Politiques de transition et de développement au service d'une nouvelle croissance

Lien à d'autres documents cadres :

SPASER

Direction pilote : DMG

Directions partenaires : DA

Acteurs partenaires : UGAP ou GROUPEMENT D'ACHAT

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Dans le cadre de ses achats en énergie, la DMG utilise les marchés de l'UGAP à travers lesquels le choix d'une électricité 100% verte a été fait. Pour répondre à l'engagement de la Région en faveur d'une politique volontariste d'achats responsables, au travers du SPASER.

Contexte réglementaire :

Code de la commande publique



Description de l'action

Dans le cadre des marchés de fourniture d'électricité ou de gaz pour alimenter les bâtiments administratifs gérés par la DMG, les conditions écrites permettent de faire le choix d'une électricité ou de gaz 100 % issus de productions respectueuses de l'environnement.



Objectif(s)

L'objectif : favoriser les productions d'énergies respectueuses de l'environnement

Indicateurs de suivi :

pourcentage d'électricité verte ou de biogaz alimentant les bâtiments administratifs

Périodicité de la donnée :

triennale selon périodicité des marchés



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Conditions écrites des marchés proposant la fourniture d'énergies



Moyens alloués

Financiers :

Budget de fonctionnement annuel de la DMG alloué à la fourniture d'énergies

Humains :

Les équipes de la DMG dédiées à ses missions pour environ 0.1 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : poursuite de la démarche initiée en 2016

2025

2028

2030

Poursuite de la démarche et de l'application de conditions respectueuses de l'environnement au sein des marchés contractés par la DMG, que ce soit avec l'UGAP ou dans le cadre d'un groupement d'achat

Poursuite de la démarche et de l'application de conditions respectueuses de l'environnement au sein des marchés contractés par la DMG, que ce soit avec l'UGAP ou dans le cadre d'un groupement d'achat

Poursuite de la démarche et de l'application de conditions respectueuses de l'environnement au sein des marchés contractés par la DMG, que ce soit avec l'UGAP ou dans le cadre d'un groupement d'achat

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Lien avec le plan de mandat :

Politiques de transition et de développement au service d'une nouvelle croissance

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : DMG

Directions partenaires : DRH DE DTE DSI

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Dans son plan de sobriété énergétique national visant à réduire de 10% la consommation d'énergie en deux ans, l'Etat préconise plusieurs mesures en faveur des économies d'énergie (gaz, électricité, pétrole). La lutte contre le changement climatique est l'un des 17 Objectifs de Développement durable de l'ONU inscrits dans son agenda 2030. C'est dans le respect de ces ODD que la Région elle-même a fait de l'accompagnement des transitions écologiques, énergétiques et de l'adaptation climatique une des priorités majeures du mandat.

La Région participe activement à cet effort collectif attendu et décline les mesures nationales au sein de ses services, à savoir : le chauffage dans les bâtiments de tous les sites administratifs sera réglé à 19°C, ajustable par les utilisateurs à +/-1°C, en périodes de recours à la climatisation, la température des bureaux ne descendra pas en dessous de 26°C, pour les sanitaires, seule l'eau froide sera disponible, l'eau chaude demeure disponible dans les espaces de convivialité et pour les douches.

Contexte réglementaire :

Engagements, propositions ou recommandations = Agenda 2030 de l'ONU, plan national de sobriété énergétique, PSE régional



Description de l'action

Le Plan de Sobriété Énergétique de la Région regroupe les mesures applicables aux services administratifs :

- Il rappelle les mesures nationales qui sont déclinées au sein des services administratifs,
- Il comprend un volet visant à faire évoluer les pratiques des agents : éco-gestes du quotidien, usages numériques, déplacements, organisation du travail et des espaces,
- Il regroupe des agents sur un nombre de bâtiments à travers un renforcement du télétravail, chaque vendredi, la moitié des petites vacances scolaires et au moment de certains ponts.



Objectif(s)

L'objectif : faire adopter un mode de vie plus sobre, afin de tendre vers l'exemplarité, par la chasse aux gaspillages énergétiques.
Sobriété énergétique, réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.

Indicateurs de suivi :

réduction de la consommation en KWh du parc administratif fermé durant le PSE
(réduction à minima de 10 % des KWh consommés par les bâtiments fermés durant le PSE)

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Adoption de la démarche par le plus grand nombre des agents régionaux



Moyens alloués

Financiers :

Les moyens financiers correspondent uniquement à la part d'équivalent temps plein dédiée à la mise en oeuvre de la démarche.

Humains :

Agents de la DMG et du pôle Ressources participant à la démarche pour environ 0.1 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Poursuite et développement de la démarche initiée en 2023

2025

2028

2030

Poursuite du PSE et stabilisation des bâtiments participants à démarche. A périmètre de bâtiments concernés identique à 2024, nombre de KWh économisés stables.

Intégration de nouveaux bâtiments dans la démarche en fonction du déploiement du schéma directeur immobilier.
Poursuite de la démarche. En nombre de bâtiments concernés en augmentation par rapport à 2024, nombre de KWh économisés en augmentation.

Poursuite de la démarche

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Développer les filières de réparation, réemploi, recyclage

Lien avec le plan de mandat :

Oui SRADDET - Sobriété, mieux produire, mieux consommer

Lien à d'autres documents cadres :

Plan Prévention et de Gestion des Déchets? Feuille de Route Economie Circulaire

Direction pilote : Environnement

Directions partenaires : Economie / Economie Sociale et Solidaire

Acteurs partenaires : Etat, ADEME, entreprises/associations, cluster, écoorganismes

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Le territoire régional pour son développement extrait et consomme plus de 300 millions de tonnes de matières premières (eau, granulats, métaux, biomasse, énergie...) (1). Les impacts sur les écosystèmes sont nombreux : pollutions des eaux, des sols, de l'air; émissions de gaz à effet de serre; déchets (matériaux secondaires).. Certains gisements que l'on croyait inépuisables sont en voie de raréfaction (eau..) ou d'épuisement (granulats...). Enfin l'électrification et la numérisation de la société entraîne une dépendance accrue des métaux rares et des exportations (Chine notamment). La sobriété et l'efficacité dans l'utilisation et la consommation des ressources sont des fils conducteurs du SRADDET. Pour répondre à ces enjeux - le PRPGD et la FREC nt inscrit comme priorité l'éco-conception, la prévention la réparation, le réemploi et le recyclage d'pourrduire les consommations de matières premières et la production de déchets. En moyenne, une tonne de matières ou produits réemployés/réparés permet l'économie de 5 t de matières premières et de 2 t de GES (1). Si l'on ajoute les extractions/consommations de matières premières issus des importations, on arrive à plus de 600 millions de matériaux extraits. L'eau représente 50% de la consommation.

Contexte réglementaire :

La France s'est doté d'un plan national ressources et d'une feuille de route économie circulaire (traduit par la loi Antigaspiillage pour une économie circulaire de février 2020) qui visent la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la réduction des à travers le réemploi; la réparation, le recyclage. Elle consolident et renforcent la mise en place de REP (Responsabilité Elargie du Produits) à toutes les gammes de produits en renforçant les taux de réemploi, de réparation, de recyclage. Il s'agit de mieux produire et de mieux consommer. Des représentants des régions élus et techniciens participent aux travaux régionaux.



Description de l'action

L'action vise aux côtés de l'ADEME et de multiples partenaires à " animer et structurer des communautés et des écosystèmes régionaux spécialisés sur écoconception, la prévention, le réemploi, la réparation, le recyclage". Les filières ou thématiques travaillées à ce jour sont les suivantes: - ressourceries/recycleries; bâtiment et travaux publics, numérique/informatique, petite mobilité (vélo..), consignes et vrac, emballages, textile, mobilier, électroménager.

Les filières ont une trame commune : - établir un état des lieux des gisements (matières primaires et secondaires), des acteurs et des installations; - réaliser une analyse AFOM de la filière; - établir un programme d'actions réduire les consommations de matières premières et les émissions polluantes ; - travailler au modèle économique de la filière.

La région et l'ADEME financent sur 3 ans des animateurs régionaux pour animer ces communautés, structurer et mettre en place les plans d'actions. Les projets d'investissement qui découlent de ces travaux peuvent être aidés dans le cadre des dispositifs de droit commun ADEME - région -réunis sous la bannière accélérateur à projet économie circulaire.



Objectif(s)

Animer des communautés de de travail / Connaissance du gisement et acteurs /
Développer et accélérer la circularité dans les filières : écoconception, réemploi/réparation, recyclage / Réduire les consommations de matières premières et les émissions polluantes

Indicateurs de suivi :

Qualitatif - animation communauté, élaboration plan d'actions.
Quantitatif - tonnes de polluants et déchets évitées, matières premières économisées.

Périodicité de la donnée :

2 ans à partir de la méthodologie décidée par filière pour chiffrer les gains matières et énergie par filières. Par exemple, le réemploi microordinateur éviter par exemple 240 kg de combustibles fossiles, 22 kg de produits chimiques, 1,5 tonne d'eau.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Coopération Région / ADEME et acteurs filières
Élaboration de feuille route (plan d'actions) filière / animateur par un chef de projet filière
Préparation d'un projet européen pour 2026 sur la prévention et les 3 R multi-filières, multi-acteurs pour démultiplier le programme et atteindre les objectifs de réemploi et de recyclage de la loi AGECE



Moyens alloués

Financiers :

700 000 euros/an ADEME et Région pour la prise en charge des animateurs et des études
recherche cofinancement Ecoorganismes

Humains :

7 à 10 ETP au sens large



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :



Confortement des Filières existante
Déploiement des Plus filières emballages, textile, mobilier
Préparation du programme européen
Convention de partenariat avec les REP et éco-organismes
Évaluation des premières filières déployées

Déploiement du programme européen
Atteinte des objectifs fixés par loi - environ 4% du réemploi en BFC

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique

La réduction des consommations d'énergie passe également par l'amélioration de la performance énergétique des systèmes, des équipements et des infrastructures ainsi que par la substitution d'énergies renouvelables à l'usage d'énergies fossiles. Pour répondre à cet enjeu, la Région agit sur son patrimoine, mais impulse également des actions vis-à-vis des acteurs du territoire.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux se déplacer »

En interne, la Région vise à **décarboner son parc de véhicules** afin réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements des agents et de verdir le nombre de kilomètres parcourus.

Elle porte également des objectifs de décarbonation des transports, en visant un **verdissement du parc existant pour le transport ferroviaire**, en adoptant des biocarburants et en acquérant des équipements entièrement électriques ou hybrides, avec l'ambition de nous éloigner des énergies fossiles, tout en conservant une performance (autonomie, durée de vie) et une fiabilité (niveau de sollicitations, environnement climatique) du parc acquis. De la même manière, la Région poursuit le **verdissement du parc routier** en augmentant la part des motorisations alternatives au diesel dans le parc routier Mobigo et en réduisant les émissions de CO2 du réseau Mobigo routier.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux se loger » :

Les actions de la Région à destination du parc de logements collectifs visent à inciter la **rénovation performante sur le plan énergétique et environnemental des logements sociaux publics et conventionnés privés et des copropriétés à travers les aides Effilogis**.

Le **FEDER** est également mobilisé sur des projets de **rénovation énergétique du logement social collectif**, afin de réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de développer une région plus verte et plus durable.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux produire » :

Pour la gestion du patrimoine des Lycées, les actions visent à **améliorer la gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)** des Lycées, à **généraliser les travaux de rénovation technique** afin d'optimiser la performance de ces installations techniques (potentiel d'économie d'environ 30 %), ainsi que la **poursuite des travaux de performance énergétique**. L'ensemble de ces actions contribue à l'atteinte l'objectif de réduire les consommations énergétiques de -40% d'ici 2030 défini par la loi Elan.

Il est prévu de **réduire les niveaux de consommation énergétique au sein des bâtiments administratifs** de la Région et limiter l'impact sur l'environnement pour toutes opérations de travaux, en poursuivant la rénovation énergétique. En effet, le décret tertiaire impose la réduction des consommations énergétiques sur le parc immobilier tertiaire de plus de 1000 m² de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une année de référence postérieure à 2010.

La Région accompagne la **montée en compétence des professionnels du bâtiment** afin de former les professionnels à la rénovation énergétique performante. En effet, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter pour intégrer la culture de l'efficacité énergétique dans tous les métiers, l'approche globale de la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Au-delà de son patrimoine bâti, la Région **renforce son exemplarité dans le soutien aux des projets d'investissements en déployant les éco-conditions** sur l'ensemble des opérations d'aménagement via l'intégration d'écoconditions bâtiminaire « énergie » dans tous les règlements d'intervention. La Région encourage la **rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics, soutient la création, la réhabilitation et rénovation performante d'infrastructures sportives**, et accompagne financièrement les investissements matériels contribuant au **volet "Performance énergétique" des bâtiments d'élevage**.

Le FEDER est également mobilisé pour financer les bâtiments exemplaires qui utilisent notamment des matériaux de construction biosourcés et qui visent à développer une série de démonstrateurs pour tester de nouveaux matériels, matériaux et/ou techniques constructives spécifiques, des méthodes d'organisation.

Le FEADER permet de financer les investissements à la ferme et d'accompagner les transitions des exploitations d'élevage dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de préservation de l'environnement et de renforcement de leur activité de leur compétitivité.

Dans l'objectif de massifier l'engagement des entreprises de BFC dans des actions de transition énergétique, la Région **accompagne la décarbonation des entreprises**, soit de manière directe (aides aux entreprises), soit de manière indirecte (soutien des pôles). Elle **soutien les projets foncier et immobilier** de réhabilitation de friches ou densification de zones, et soutien les **investissements immobiliers des structures de l'économie sociale et solidaire**.

Les actions de la Région sur l'efficacité énergétique qui contribuent au chantier « mieux consommer »

La Région mène également un certain nombre d'actions visant à **améliorer l'efficacité de ses consommations d'énergie**, et notamment en déployant l'Espace numérique de travail (ENT) ÉCLAT-BFC afin de bénéficier des performances énergétiques du Datacenter mis en place l'hébergeur NFrance (suivi du PUE (Power Usage Effectiveness)), en menant une politique d'achats numériques responsables qui vise à diminution de la consommation des équipements informatiques et en mutualisant les salles de serveurs entre les lycées.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

DECARBONATION DU PARC AUTOMOBILE

Lien avec le plan de mandat :

Politiques de transition et de développement au service d'une nouvelle croissance

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : DMG

Directions partenaires :

Acteurs partenaires : UGAP

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Dans le contexte de la Loi LOM du 24 décembre 2019, les flottes publiques sont appelées à contribuer au verdissement du parc automobile français via des objectifs de renouvellement des véhicules.

Au moment du renouvellement, les nouveaux véhicules doivent émettre moins de 60 g de CO₂ par kilomètre parcouru. Ce sont des VFE (véhicules à faible émission).

La loi, dite « climat et résilience », du 22 août 2021 a relevé les taux minimums de 35 % à 40 % à partir du 1er janvier 2027 et de 50 à 70 % à partir du 1er janvier 2030, qui se calculent sur le nombre de véhicules renouvelés.

Contexte réglementaire :

Loi LOM du 24/12/2019

Loi Climat et Résilience du 22/08/2021



Description de l'action

Chaque année, améliorer le taux de VFE au sein du parc automobile de la Région pour réduire les niveaux d'émission de CO₂ lors des déplacements des agents de la Région. Accompagner ces acquisitions de VFE par la mise en oeuvre de bornes de recharge au sein des parcs de stationnements de la Région.



Objectif(s)

L'objectif : réduire les émissions de CO2 liés au déplacements des agents de la Région. Verdir le nombre de kilomètres parcourus.

Indicateurs de suivi :

nombre de kilomètres annuels parcouru en VFE
part du parc en VFE
Tonnes d'équivalent CO2 substituées

Périodicité de la donnée :

annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Nombre de véhicules à faible émission au sein du parc de la Région et optimisation de leur usage



Moyens alloués

Financiers :

Budget d'investissement pour 1 385 000 € sur la période 2025 - 2030 pour les acquisitions mobilières au sein de la DMG.

Humains :

Les équipes du service technique et parc automobile de la DMG dédiées à ces missions pour environ 1 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : poursuite de la démarche initiée en 2016 avant la loi LOM

2025

2028

2030

Poursuite des acquisitions de VFE

poursuite des acquisitions de VFE

poursuite des acquisitions de VFE

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Verdissement du matériel roulant ferroviaire

Lien avec le plan de mandat :

Axe 2: Transitions écologique, énergétique et numérique

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET - CONVENTION TER

Direction pilote : Direction des Mobilités et des Infrastructures

Directions partenaires : Achats, Transition Énergétique, DAT

Acteurs partenaires : Groupe SNCF, GRDF-GRTGAZ, ALSTOM

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La transition énergétique dans le domaine du matériel ferroviaire roulant s'avère essentielle pour assurer une mobilité durable. Dans cette optique, plusieurs solutions innovantes sont actuellement explorées afin de diminuer notre empreinte carbone tout en préservant l'efficacité opérationnelle. Les piles à combustible Hydrogène génératrices de courant, les trains à batterie stockant de l'électricité, le développement de nouveaux moteurs à combustion à faibles émissions (gaz vert, bio-carburants voire hydrogène) se présentent aujourd'hui comme des supports prometteurs offrant la perspective de conjuguer performance et respect de l'environnement.

L'objectif pour ces derniers est de se substituer dans la durée et pour des performances globalement équivalentes (puissance, autonomie, fiabilité) aux moteurs thermiques historiques dont les émissions de CO2 et NOx sont aujourd'hui considérés comme excessives.

Contexte réglementaire :

Au niveau européen, le Green Deal vise la neutralité climatique d'ici 2050 et une réduction de 55 % des émissions d'ici 2030, en soutenant le transport ferroviaire durable. La directive sur le transport ferroviaire encourage l'électrification et l'innovation. En France, la loi de transition énergétique et la stratégie nationale bas carbone établissent des objectifs de réduction des émissions et promeuvent les énergies renouvelables, tandis que des investissements visent à électrifier les lignes et à introduire des matériels roulants propres, comme ceux à hydrogène.



Description de l'action

Nous avons lancé plusieurs actions de déploiement de ces nouvelles tractions/propulsions vertes afin de favoriser la transition énergétique dans notre secteur.

- * Mise en place (à venir) sur les lignes non électrifiées du Morvan de circulations en Régiol H2 avec, en parallèle, le déploiement d'une chaîne logistique et d'approvisionnement en combustible H2 des trains en gare d'Auxerre.
- * Expérimentation fin 2021, du Bio-Carburant 100% végétal B-100 entre Besançon et Morteau comme alternative viable au Gasoil Non Routier pour alimenter les rames XGC thermiques X 76500 exploitées sur cette section, conduit à envisager un développement à plus forte échelle.
- * Investigations menées actuellement pour acquérir de nouveaux matériels roulant, spécifiquement conçus pour être électriques ou hybrides (avec utilisation des batteries de stockage de l'énergie électrique sur des parcours adaptés (longueur, puissance à fournir))



Objectif(s)

L'objectif est de verdir le parc existant en adoptant des biocarburants et en acquérant des équipements entièrement électriques ou hybrides, avec l'ambition de nous éloigner des énergies fossiles, tout en conservant une performance (autonomie, durée de vie) et une fiabilité (niveau de sollicitations, environnement climatique) du parc acquis.

Indicateurs de suivi :

Quantité de biocarburant utilisée
Nombre d'engins 100% électrique
Nombre d'engins hybrides

Périodicité de la donnée :

Annuelle et concernant le parc ferroviaire régional



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Pilotage de la maîtrise d'ouvrage de la conversion énergétique progressive du parc
Implication forte du concessionnaire en charge de l'exploitation et de la maintenance des engins



Moyens alloués

Financiers :

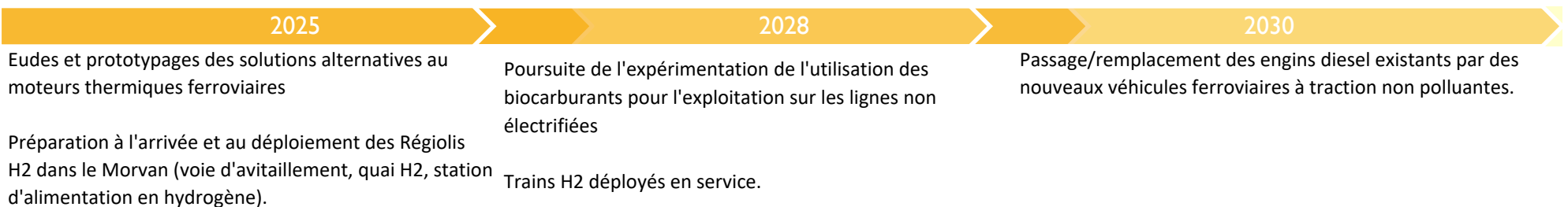
Les budgets sont alloués au titre du plan pluriannuel d'investissement.

Humains :

Actuellement, le Région dispose de 2 ETP sur le Matériel et consacre une partie de son temps au déploiement du programme H2 ainsi qu'à la déclinaison opérationnelle de l'innovation technologique à la conversion du parc TER MOBIGO.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Verdissement du parc routier

Lien avec le plan de mandat :

Axe 2 du plan de mandat : réduction de moitié des émissions du parc d'autocar

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote :

Directions partenaires : Direction des achats

Acteurs partenaires : Transporteurs, constructeurs

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Les transports et la mobilité représentent une part importante des émissions de CO2, à l'échelle régionale comme nationale.

Le transport par autocar contribue donc logiquement à l'objectif de réduction de ces émissions en verdissant progressivement son parc routier et en optimisant son exploitation.

Contexte réglementaire :

Transposition dans la réglementation nationale de la réglementation européenne datant de novembre 2021 sur le verdissement du parc routier, applicable aux Régions.



Description de l'action

Depuis 2021, 2 688 autocars ont été attribués lors des remises en consultation des contrats de lignes régulières, de transport à la demande et de circuits scolaires.

La part annuelle des motorisations diesel (Euro 4, 5 et 6) dans le total des véhicules renouvelés est passée de 91 % en 2021 à seulement 3 % en 2024.

Les motorisations biocarburants et hybride-biocarburants représentent 48 % des 2 688 renouvelés sur cette période.

Lors des consultations de l'année 2024, 35 véhicules électriques ou rétrofités ont été attribués (dont 2 véhicules électriques et 33 véhicules rétrofités).



Objectif(s)

Hausse de la part des motorisations alternatives au diesel dans le parc routier Mobigo
Baisse des émissions de CO2 du réseau Mobigo routier

Indicateurs de suivi :

Pourcentage de véhicules par type de motorisation
Objectif à terme de pouvoir calculer les émissions de CO2 du parc routier Mobigo

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Budget DMI
Part de la notation environnementale dans le total des critères de notation



Moyens alloués

Financiers :

Budget DMI

Humains :

Agents DMI et DA



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : En fonction des dates de fin de contrats

2025

2028

2030

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Encourager la rénovation énergétique des logements collectifs

Lien avec le plan de mandat :

Axe 2 - Transition énergétique

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote : Direction de la Transition Energétique

Directions partenaires : DAT, DERI

Acteurs partenaires : USH BFC, pôle énergie

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Le parc de logements collectifs est d'environ 600 000 unités en région BFC, dont 345 000 en copropriétés et 180 000 en logements HLM.

Rénover ce parc selon des critères de performance a minima BBC est essentiel en matière de transition énergétique pour éviter de tuer le gisement d'économie d'énergie (réglementation actuelle insuffisante) accessible avec des techniques mûres et abordables.

L'USH estime un volume de 3 000 à 4 000 logements HLM à rénover sur les prochaines années.

Les copropriétés, qui représentent la part principale des logements collectifs, nécessitent des approches spécifiques d'accompagnement pour déclencher les décisions collectives.

Contexte réglementaire :

Démarche volontaire qui dépasse le cadre réglementaire :

Réglementation Thermique Existant (approche globale ou par élément) applicable aux bâtiments existants.



Description de l'action

Pour les logements sociaux:

1. Poursuivre des dispositifs d'aides à la rénovation des logements assis sur un cahier des charges compatible avec la démarche d'éco-conditionnalité;
2. Proposer des cahiers des charges des aides innovants, en avance sur la réglementation et intégrant des aspects sur le confort d'été, les matériaux biosourcés, l'environnement;
3. Proposer une animation technique auprès des bailleurs publics avec l'USH BFC
4. Continuer d'associer les représentants des professionnels via le pôle énergie et les comités techniques effilogis.

Pour les copropriétés:

5. Poursuivre les dispositifs d'aides à la décision et d'accompagnement (audit énergétique et AMO)



Objectif(s)

Inciter la rénovation performante sur le plan énergétique et environnemental des logements sociaux publics et conventionnés privés et des copropriétés.

Indicateurs de suivi :

Nombre de logements rénovés
indicateur PAR eco-conditions: cep en kWh/m².an
Objectif 2030 : 170 000 MWhep

Périodicité de la donnée :

annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Moyens budgétaires maintenus & Efficacité des relais pour l'animation auprès des bailleurs et des acteurs de la copropriété (DTE).
Prise en compte du volet logements dans les stratégies de revitalisation des centralités (DAT).
Bonne complémentarité maintenue avec les aides du FEDER (DERI).



Moyens alloués

Financiers :

Action inscrite au PPI à hauteur de 6,5/7 M€ par an en moyenne pour les logements sociaux (DTE) entre 2025 et 2028 (2,5M€ en 2029-2030)
Dispositif centralités rurales en région (DAT)

Humains :

interne: 2 ETP (DTE)
externe: expertise et ingénierie éventuelle (marché de service AMO Effilogis)



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Déploiement



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEDER Rénovation énergétique du logement social collectif

Lien avec le plan de mandat :

Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII, SRADDET, SRDTL, SUERA, SCoT et SDAGE

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, propose un appel à projets au titre de la Priorité d'investissement 3, objectif spécifique 2.1 de son programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie : rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés (hors logement et copropriété).

Cette action soutenue par du FEDER s'inscrit dans le fait que l'Union européenne s'engage pour une Europe plus verte et à zéro émission de carbone et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique.

Contexte réglementaire :

Loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)

Programmes européens 2021-2027: FEDER FSE+, FEADER et Interreg FR-CH adoptés par la Commission européenne en 2021 et 2022.

Pacte européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique.



Description de l'action

Aides européennes (FEDER transition durable) pour des investissements en matière de rénovation énergétique des logements sociaux collectifs, privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés (copropriétés exclues). Tous les projets doivent bénéficier d'un cofinancement au titre du programme Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en phase travaux



Objectif(s)

La réhabilitation des logements sociaux collectifs permettra d'intervenir sur le bâti existant afin de réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de développer une région plus verte et plus durable

Indicateurs de suivi :

Logements à rendement énergétique amélioré (nombre de logements), consommation finale d'énergie primaire annuelle (MWh/an) et émissions estimées de gaz à effet de serre (tonnes eqCO2/an)

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté
Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE
Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

FEDER FSE+ 2021-2027 transition durable 121 millions d'euros
Plancher minimal de subvention FEDER pour les logements sociaux: 50 000 €

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments (DTE).
Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)

Lien avec le plan de mandat :

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL/DA

Acteurs partenaires : Lycées, bureaux d'études (AMO), exploitants.

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La loi ELAN impose une réduction des consommations énergétiques de - 40% d'ici 2030. 3 leviers ont été identifiés pour réaliser cette réduction: améliorer la gestion des installations techniques, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments. La gestion des installations techniques étant une compétence partagée entre la Région et les établissements, il était nécessaire d'agir collectivement d'où la mise en place d'une action via le programme GEREMY (GEstion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les Lycées) dans le cadre de la stratégie énergétique. Ce programme a été déployé lors de la feuille de route de 2022/2024 par un accord-cadre (AC) via la Centrale d'Achats Région pour des prestations d'exploitation-maintenance des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation. Sur 122 établissements concernés par le dispositif GEREMY, 95 établissements ont adhéré. Cet AC a été reconduit jusqu'en 2026, année où il faudra en relancer un nouveau. Ce programme devait s'accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec pour missions : cibler des petits travaux à gain énergétique, piloter le fonctionnement technico-administratif de cet AC entre exploitants / lycées / Région. Ce volet n'a pas pu se mettre en place du fait de difficultés de recrutement au sein du service énergie, mais il reste primordial pour la qualité de cette action.

Contexte réglementaire :

- Les Lois TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018,
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire),
- Décret BACS « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » (20 juillet 2020) qui impose entre autre, le suivi des données de production et de consommation énergétique d'ici le 1er janvier 2027.



Description de l'action

Dans le cadre de la reconduction de cette action, la Région devra poursuivre l'accompagnement des établissements jusqu'en 2026, lancer une phase d'expérimentation pour définir clairement les contours techniques et les moyens financiers pour la mise à disposition de l'AMO auprès de chaque lycée, réaliser un nouveau marché GEREMY en 2026 et mobiliser les lycées pour adhérer à nouveau à ce programme. Ce marché, comme le précédent, continuera d'inclure la formation des agents, l'accompagnement financier du dispositif (dans le cadre de travaux et la prise en charge du contrat P2/P3 à travers la dotation GERRIC) et devra inclure l'accompagnement des lycées par un AMO.



Objectif(s)

La présente action vise à améliorer et pérenniser la gestion des installations techniques (potentiel d'économies d'énergie d'environ 10 %), à monter en compétence les agents par le biais de formations techniques ciblées (3 effectuées sur 2023/2024), à cibler des petits travaux à gain énergétique rapide. Action devant contribuer en partie à atteindre l'objectif des -25 % de consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2012 (Indicateurs communs aux actions 5 et 6).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de lycées adhérents à la démarche GEREMY,
- Consommation d'énergie finale, émission de GES (Indicateurs communs aux actions 5 et 6).

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Engagement des lycées dans la démarche GEREMY en 2026,
- Consultations fructueuses (AMO et exploitants de chauffage) en 2026,
- Entreprises et bureaux d'études compétents et rigoureux,



Moyens alloués

Financiers :

- Programme GEREMY : à partir de 2026 2 700 000 € / an pour AMO et 1 500 000 € / an pour petits travaux
- Dotation GERRIC : 2 500 000 € / an en moyenne

Humains :

0.3 ETP / an jusqu'en 2026 pour assurer une partie des missions de l'AMO (encadrement administratif, technique et financier)



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Projet en cours

2025

2028

2030

- Expérimentation de l'AMO 2024/2025.
- Accompagnement des lycées qui sont déjà dans le dispositif GEREMY.
- Ecriture marché pour lancement consultation AMO fin 2025.
- Ecriture/publication du nouveau marché d'exploitation-maintenance et adhésion des établissements 2025/2026

- Reconduction des marchés AMO et exploitation/maintenance.

- Nouvelles publications des marchés AMO et exploitation/maintenance pour 2030/2032.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Généraliser les travaux de rénovation technique (systèmes)

Lien avec le plan de mandat :

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL / DNE / DA

Acteurs partenaires : Lycées, bureaux d'études, bureaux de contrôle, entreprises

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La loi ELAN impose une réduction des consommations énergétiques de - 40 % d'ici 2030. 3 leviers ont été identifiés pour réaliser cette réduction : améliorer la gestion des installations techniques, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments. Au cours de la précédente stratégie, il était apparu que les efforts réalisés en matière d'économie d'énergie étaient insuffisants pour atteindre les objectifs du décret Tertiaire. La rénovation et l'optimisation des systèmes techniques pouvant contribuer assez largement aux économies d'énergie par des travaux réalisables sur du moyen terme, il avait été alors décidé de porter l'accent sur ce type de travaux lors de la feuille de route 2022/2024. C'est cette action qui a déclenché en partie la création du service énergie en 2022 et le recrutement de 6 collaborateurs. Le recrutement tardif des ressources humaines qui étaient encore incomplètes en 2024, n'a pas permis la montée en puissance de cette action. En 2024, un accord-cadre a été notifié (pour une durée de 4 ans) auprès de plusieurs bureaux d'études, afin d'enclencher les 1ers travaux d'optimisation énergétiques, travaux planifiés selon une programmation pluriannuelle (actuellement jusqu'en 2035) et au regard des effectifs présents du service énergie.

Contexte réglementaire :

- Les Lois TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018,
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire),
- Décret BACS « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » (20 juillet 2020) qui impose, entre autre, le suivi des données de production et de consommation énergétique d'ici le 1er janvier 2027.



Description de l'action

L'action s'appuiera sur 2 marchés : un marché en lien avec la réalisation de travaux globaux d'optimisation énergétique des systèmes (chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire...) et un marché orienté sur des travaux de Gestion Technique Centralisé (GTC) et de comptage. La planification de ces types de travaux sera en grande partie dissociée, afin d'accélérer au sein des 174 sites (concernés par le décret) des établissements la pose de la GTC et du comptage, qui sont des éléments primordiaux pour la réussite de l'action en lien avec l'amélioration de la connaissance des consommations énergétiques.



Objectif(s)

La présente action vise l'optimisation de la performance des installations techniques (potentiel d'économie d'environ 30 %), la pose de GTC et de comptage avec respectivement - 40 % des sites des lycées optimisés (soit 70) au niveau des systèmes énergétiques fin 2030 (Hors travaux intégrés dans le PRRL qui viendront augmenter ce pourcentage) et - 100 % des sites des lycées équipés de GTC et de comptage. Action qui contribuera en partie à atteindre les -25 % de consommation d'énergie finale d'ici 2030 (Indicateurs communs aux actions 4 et 6).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites optimisés énergétiquement et/ou équipés de GTC et comptage,
- Consommation d'énergie finale, émission de GES (Indicateurs communs aux actions 4 et 6).

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Notification du marché GTC et comptage début 2025,
- Stabilisation des ressources humaines au sein du service énergie,
- Une offre d'entreprises locales suffisante et qualifiée pour absorber ce volume de travaux,
- Moyens financiers alloués pour respecter le calendrier.



Moyens alloués

Financiers :

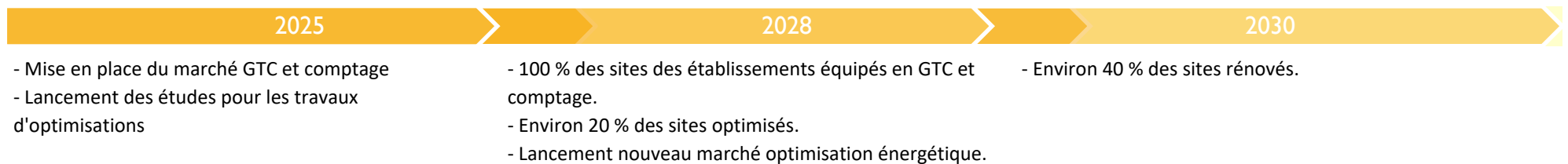
Environ 7 M€/an

Humains :

5 ETP mobilisés



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Poursuivre les travaux de performance énergétique (bâtiments)

Lien avec le plan de mandat :

Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL/DA/DTE/DNE/DE

Acteurs partenaires : Lycées, architectes, bureaux d'études/contrôles, entreprises...

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Cette action a été initiée dès le début de la stratégie de transition énergétique (TE) avec pour objectif de répondre en partie aux obligations de la loi ELAN qui oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de - 40 % et 60 % d'ici 2030 et 2050. Quant à la facture énergétique, elle s'alourdit avec l'inflation galopante des prix de l'énergie. L'énergie la moins chère et la moins polluante étant celle que l'on ne consomme pas, la réduction des consommations d'énergie est donc devenue un enjeu majeur. Si les bâtiments deviennent plus économes en énergie, ils deviennent également plus complexes et donc plus coûteux en exploitation. Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d'intégrer de la sobriété technologique dans nos projets de rénovation et de construction. Le bilan de TE qui avait été réalisé sur la période 2012-2019 avait permis de mettre en évidence l'urgence d'investir dans les économies d'énergie pour atteindre l'objectif du décret Tertiaire. L'effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi à l'instar des 16 opérations d'envergure conduites depuis le début de la stratégie, d'où la reconduction de cette action.

Contexte réglementaire :

- Lois TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) et - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique - 2018),
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires),
- RE 2020 pour les bâtiments neufs, la RT 2012 pour la rénovation des bâtiments,
- Décret BACS « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » (20 juillet 2020).



Description de l'action

Intégrer dans les programmes des opérations de rénovation et de construction, l'obligation d'atteindre les objectifs les plus contraignants des différentes lois définies dans le contexte réglementaire ci-dessus. Cette action devra s'inscrire dans le cadre de la traduction opérationnelle suivante :

- Identification d'opérations de restructuration et réhabilitation des lycées (PRRL),
- Programmation des travaux et instrumentation avant travaux,
- Mise en œuvre opérationnelle,
- Évaluation des résultats.



Objectif(s)

- Bâtiments neufs : objectif réglementaire RE 2020. Bâtiments existants, en rénovation globale : objectif décret Tertiaire 2050, soit - 60 % de consommation finale. Bâtiments existants, en rénovation partielle : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous. Action qui contribuera en partie à atteindre les -25 % de consommation d'énergie finale d'ici 2030 (Indicateurs communs aux actions 4 et 5).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de bâtiments rénovés globalement et partiellement ou de bâtiments construits.
- Consommation d'énergie finale, émission de GES (Indicateurs communs aux actions 4 et 5).

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Moyens humains et financiers en adéquation avec les objectifs,
- Bénéficier d'une offre d'entreprises locales suffisante et qualifiée pour absorber ce volume de travaux.



Moyens alloués

Financiers :

- PRRL : environ 25 M€/an (opérations lourdes)
- GREAL : > 50 M€/an (opérations de rénovation partielle y compris énergie)

Humains :

Action menée à effectifs constants.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)

2025

2028

2030

- Définition et présentation du PRRL et des opérations GREAL structurantes énergétiquement.
- Programmation des travaux et instrumentation avant travaux (2025-2030).
- Mise en œuvre opérationnelle (2025-2030).
- Évaluation des résultats (2030).

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

RENOVATION ENERGETIQUE

Lien avec le plan de mandat :

Politiques de transition et de développement au service d'une nouvelle croissance

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : DMG

Directions partenaires : DSI DE DTE

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Dans le cadre du schéma directeur durable de la DMG, pour répondre au contexte en matière de développement durable et au plan de mandat, toutes les opérations de travaux menées par la DMG sont éco-conditionnées et les matériaux mis en oeuvre eco-labellisés.

Contexte réglementaire :

Réglementations thermiques en construction et en rénovation
Décret tertiaire issu de la loi ELAN du 23/11/2018



Description de l'action

Dans le cadre des opérations de travaux menées par la DMG :

Les rénovations élément par élément comportent systématiquement des matériaux ayant le moins d'impact sur l'environnement en utilisant notamment des matériaux biosourcés,
Les rénovations globales visent toujours un niveau de performance énergétique à minima BBC,
Une réflexion est systématiquement menée pour verdir les systèmes de production de chauffage ou installer des Enr.



Objectif(s)

L'objectif : réduire les niveaux de consommation énergétique au sein des bâtiments administratifs de la Région et limiter l'impact sur l'environnement pour toutes opérations de travaux. Le décret tertiaire impose la réduction des consommations énergétiques sur le parc immobilier tertiaire de plus de 1000 m² de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une année de référence postérieure à 2010.

Indicateurs de suivi :

Nombre de KWh économisés
Part de réalisation des bouquets de travaux préconisés dans le cadre des audits énergétiques du décret tertiaire

Périodicité de la donnée :

annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Audits énergétiques préalables
Qualité des matériaux et équipements
Qualité de la mise en oeuvre
Comportement des usagers au sein des bâtiments administratifs



Moyens alloués

Financiers :

Une partie de budget d'investissement de 11,145 M€ sur la période 2025 - 2030 alloué aux travaux au sein des bâtiments administratifs

Humains :

Les équipes du service technique et en charge des opérations de travaux au sein de la DMG pour environ 3 ETP.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : poursuite des démarches d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments administratifs

2025

2028

2030

Poursuite des opérations de rénovation énergétique du parc administratif de la Région

poursuite des opérations de rénovation énergétique du parc administratif de la Région

poursuite des opérations de rénovation énergétique du parc administratif de la Région
Atteinte du 1er seuil du décret en 2030 = moins 40%

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

PAR- Eco conditions

Lien avec le plan de mandat :

L'axe 2 Transition Énergétique – volet Efficacité énergétique

Lien à d'autres documents cadres :

Le projet s'inscrit dans l'Axe 4 - Administration engagée :

Direction pilote : DTE

Directions partenaires : DE/DAT/DPDP

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Priorités politiques de rattachement :

L'axe 2 Transition Énergétique – volet Efficacité énergétique du plan de mandat indique : La Région a mis en œuvre une écoconditionnalité bâtementaire (BBC) dans son règlement budgétaire et financier. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés a été entreprise.

Le projet s'inscrit dans la continuité :

- Devenir une région exemplaire dans son patrimoine, ses achats, ses schémas et ses plans de formation,
- Favoriser la transversalité de la transition dans toutes les politiques régionales, pour nourrir la stratégie de transition et d'adaptation climatique.

Diffuser, stabiliser et pérenniser la démarche existante d'éco-conditionnalité énergie bâtiments et élargir à de nouveaux critères : eau pluviale, déchets de chantier, biodiversité et sobriété foncière

Contexte réglementaire :

Néant



Description de l'action

Tous Service de la Région ayant un règlement d'intervention permettant une subvention en investissement pour des opérations bâtementaires ou d'aménagements extérieurs doit intégrer des critères d'écoconditionnalité dans ses aides.

Au niveau socle les objectifs pour la thématique énergie sont :

- renforcer la performance énergétique des bâtiments par le biais de :
 - > la mise en œuvre d'épaisseurs d'isolants minimales dans le cadre d'une rénovation partielle
 - > l'atteinte du niveau de performance énergétique BBC rénovation dans le cadre d'une rénovation globale
- Amélioration de la valeur d'étanchéité à l'air du bâtiment par la mise en œuvre d'un seuil maximal (rénovation globale)
- Amélioration du confort d'été par la mise en œuvre de protections solaires extérieures (évite l'utilisation de climatisation/ rafraîchissement)



Objectif(s)

- 1) intégrer les écoconditions bâimentaire « énergie » dans tous les règlements d'intervention de la Région et vérifier l'application de ces conditions
- 2) accompagner et former les correspondants et instructeurs pour une meilleure autonomie dans l'application
- 3) intégrer de nouvelles écoconditions « carbone (dont écomobilité), ressources, eau, biodiversité » dans les règlements de la Région

Indicateurs de suivi :

M² de terrain végétalisés, M² de terrain désimperméabilisé, Kg de déchets de chantier, Cep des bâtiments rénovés

Périodicité de la donnée :

chaque dossier concerné



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Les écoconditions sont pleinement appliquées



Moyens alloués

Financiers :

150 000 Euros pour 2024 : 120 000€ AMO et 30 000€ Com

Humains :

1 chef de projet



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

accompagner les collègues et les porteurs (via formations, webinaires, échanges) s'assurer de la montée en compétence de la collectivité sur ces sujets et veille sur le référentiel

montée en gamme du référentiel

suivit des actions (formations, communication)

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Montée en compétence des professionnels du bâtiment

Lien avec le plan de mandat :

Axe 2 - Transition énergétique

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote : Direction de la Transition Energétique

Directions partenaires : DFDE, DOPP, DL, DECO

Acteurs partenaires : Pôle énergie, Ademe, Rectorat, ARS, DREETS

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Le secteur du bâtiment étant le premier secteur consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Bourgogne-Franche-Comté, la Région a souhaité avoir une action forte en la matière.

Un des facteurs susceptible de freiner la massification de la rénovation énergétique performante du parc bâti est la non adéquation entre la demande et l'offre professionnelle allant jusqu'au manque de professionnels compétents, tant dans le champ de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (maîtres d'œuvres, architectes, bureaux d'étude...) que dans l'exécution des travaux.

Contexte réglementaire :

Afin d'appliquer les nouvelles réglementations et d'intégrer la pratique des nouveaux principes constructifs et techniques, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter pour intégrer la culture de l'efficacité énergétique dans tous les métiers, l'approche globale de la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Notamment : Dispositifs réglementaires de certification des compétences des entreprises/artisans : CERTIBAT, QUALIBAT, QUALIT'EnR.



Description de l'action

1. poursuivre le soutien à la régie régionale Pôle énergie Bourgogne-Franche Comté qui assure des actions qui permettent de sensibiliser, former, fédérer et outiller les professionnels du bâtiment. Les principales thématiques traitées sont : la performance énergétique, les matériaux biosourcés et de réemploi, la qualité de l'air intérieur.
2. participer avec le pôle énergie à l'animation du réseau de plateaux techniques pédagogiques dédiés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.
3. engager des actions à destination des professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, syndics, conseillers bancaires et notaires) pour en faire des prescripteurs de la rénovation énergétique performante.
4. soutenir les collectivités qui souhaitent s'engager dans la mobilisation des professionnels de la rénovation au niveau local.
5. établir, suivre et participer à la mise en oeuvre d'un programme d'actions partagé permettant de favoriser une offre professionnelle de qualité suffisante.



Objectif(s)

Augmenter le nombre de professionnels formé à la rénovation énergétique performante.

Indicateurs de suivi :

nombre d'apprenants ayant participé à des formations sur plateaux techniques ou à des formation dispensées par le pôle énergie.
nombre de collectivités soutenues.

Périodicité de la donnée :

annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Portage d'actions citées ci-avant par le Pôle énergie BFC avec des moyens humains (en interne et/ou en externe via un consultant) et budgétaires dédiés.
Implication d'autres Directions en interne Région, notamment Dir. Formation, Dir. Economie, Dir. Orientation et Parcours Professionnel.
Implication de partenaires indispensables : Etat (DREETS, France Travail, Rectorat, ...) et représentants des professionnels (CROA, CAPEB, FFB, ...)



Moyens alloués

Financiers :

Environ 1M€ / an inscrit en prospective

Humains :

11 salariés au Pôle énergie BFC + 2 ETP Région



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : déploiement et structuration

2025

2028

2030

Poursuite du soutien au Pôle énergie et de l'animation des plateaux techniques.
Engager des actions à destination des professionnels de la transaction immobilière.
Établir un programme d'action permettant de favoriser une offre professionnelle de qualité suffisante.

Poursuite du soutien au Pôle énergie et de l'animation des plateaux techniques.
Poursuite des actions à destination des professionnels de la transaction immobilière.
Mise en œuvre, suivi, actualisation du programme d'actions dédié à l'offre professionnelle de qualité

Poursuite du soutien au Pôle énergie et de l'animation des plateaux techniques.
Poursuite des actions à destination des professionnels de la transaction immobilière.
Mise en œuvre, suivi, actualisation du programme d'actions dédié à l'offre professionnelle de qualité

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

Lien avec le plan de mandat :

Axe 2 - Transition énergétique

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote : Direction de la Transition Energétique

Directions partenaires : DAT, DERI

Acteurs partenaires : Ademe, FNCCR, Réseau des CEP, CAUE

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Les bâtiments tertiaires représentent 50 000 000 m² chauffés en Bourgogne Franche-Comté.

Le décret tertiaire impose des efforts d'économies compatibles avec les objectifs de transition énergétique, mais il ne concerne que les bâtiments de plus de 1000 m² (qui constituent 70% de la surface totale) et avec des échéances à 2030, 2040 et 2050. Des actions immédiates et sur l'ensemble du parc sont nécessaires.

Le tertiaire privé constitue l'enjeu principal (2/3 de la surface totale), mais le secteur public est également concerné et se doit d'être exemplaire.

Contexte réglementaire :

Démarche volontaire qui dépasse le cadre réglementaire :

Réglementation Thermique Existant (approche globale ou par élément) applicable aux bâtiments existants.

Décret 2019-771 du 13 juillet 2019, dénommé "décret tertiaire", relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations dans les bâtiments à usage tertiaire (publics et privés) de plus de 1 000 m².



Description de l'action

1. Poursuivre des dispositifs d'aides à la rénovation des logements assis sur un cahier des charges compatible avec la démarche d'éco-conditionnalité;
2. Proposer des cahiers des charges des aides innovants, en avance sur la réglementation et intégrant des aspects sur le confort d'été, les matériaux biosourcés, l'environnement (eau, désimpermabilisation des sols, biodiversité);
3. Animer des réseaux d'accompagnement territorialisés : CEP pour DTE et animateurs territoriaux pour DAT : Assistance aux porteurs de projet (CAUE, agences techniques départementales, Pays/PETR, communes C2R);
4. Continuer d'associer les professionnels via le pôle énergie et les comités techniques effilogis.



Objectif(s)

Inciter la rénovation performante sur le plan énergétique et environnemental pour le tertiaire public.

Indicateurs de suivi :

Surface de tertiaires rénovés (m²)
indicateur PAR eco-conditions: cep en kWh/m².an
Objectif 2030 : 35 000 MWhep

Périodicité de la donnée :

annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Maintien des moyens budgétaires consacrés aux actions pour la DTE.
Mobilisation des réseaux d'accompagnement territoriaux.
Complémentarité maintenue avec les aides du FEDER (DERI).



Moyens alloués

Financiers :

Action inscrite au PPI à hauteur de 5 à 7M€ par an pour la DTE entre 2025 et 2028 (950k€ en 2020-2030)
Dispositifs politiques territoriales pour la DAT

Humains :

interne: 2,5 ETP (DTE)
externe: expertise technique, ingénierie éventuelle et accompagnement administratif (marché de service AMO Effilogis)



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Déploiement



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Création / réhabilitation / rénovation d'infrastructures sportives

Lien avec le plan de mandat :

Axe 3 - sport

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : Culture Sport Jeunesse

Directions partenaires : Aménagement sportif du territoire

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La Région souhaite proposer une offre de services et un développement équilibré du territoire en s'investissant dans le soutien aux projets de création, de réhabilitation ou de rénovation d'infrastructures sportives afin de doter le territoire d'équipements sportifs attractifs, performants et répondant aux nouveaux besoins. Elle finance des équipements sportifs à caractère spécialisés pour des pratiques organisées (notamment les piscines) - la DAT finance les équipements à vocation multisports pour sa part dans le cadre de TEA.

Contexte réglementaire :

niveau régional :

SRADDET intégration d'objectifs climat-air-énergie du scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 »

Feuille de route de la transition énergétique pour la déclinaison de ces objectifs dans l'ensemble de ses politiques (mobilité, développement économique, aménagement du territoire, formation etc.), et notamment à travers deux politiques phares : la rénovation énergétique performante des bâtiments.



Description de l'action

Soutenir les projets d'équipements ou d'infrastructures sportives dites « spécialisées », afin de doter le territoire d'espaces sportifs attractifs, performants et répondant aux nouveaux besoins et jugés prioritaires par les fédérations sportives concernés par les pratiques organisées qui y sont organisées.

Les projets de construction, réhabilitation ou de rénovation, financés par la Région devront répondre, le plus en amont possible (phase de programmation puis de conception) aux attentes de la Région en termes d'éco-conditionnalité, autour de 5 thématiques : eau, déchets de chantier, biodiversité, énergie et sobriété foncière.

La grille de questions relatives aux éco-conditions est à remplir lors du dépôt de la demande de subvention en ligne sur la plateforme AIR (onglet dédié).

Le montant plafond de subvention par niveau pourra être atteint si les éco-conditions du niveau « socle » sont respectées pour les thèmes retenus. Si le montant maximum de subvention n'est pas atteint, une bonification de 5% pourra être accordée (bonus de niveau 1 majoritaires) ou de 10 % (bonus de niveau 2 majoritaires) dans la limite du plafond.



Objectif(s)

Doter le territoire régional en infrastructures pour le développement et l'égalité d'accès aux pratiques sportives organisées, en prenant en compte la rénovation énergétique performante des bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Indicateurs de suivi :

Nombre d'équipements, par niveau de financement, par discipline, par zone géographique, nombre de dossiers concernés par le respect des écoconditions régionales sur la thématique ENERGIE

Périodicité de la donnée :

annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :



Moyens alloués

Financiers :

Soutien aux équipements sportifs : budget annuel avoisinant les 2 800 000 € (inscrit dans la PPI)

Humains :

interne : 0,5 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : RI voté en mars 2024

2025

2028

2030

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEDER bâtiments exemplaires

Lien avec le plan de mandat :

Déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII, SRADDET, SRDTL, SUERA, SCoT et SDAGE

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, propose un appel à projets au titre de la Priorité d'investissement 3, objectif spécifique 2.1 de son programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie : rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés (hors logement et copropriété).

Cette action soutenue par du FEDER s'inscrit dans le fait que l'Union européenne s'engage pour une Europe plus verte et à zéro émission de carbone et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique.

Contexte réglementaire :

Loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)

Programmes européens 2021-2027: FEDER FSE+, FEADER et Interreg FR-CH adoptés par la Commission européenne en 2021 et 2022.

Pacte vert européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique



Description de l'action

Projets en Bourgogne Franche-Comté intégrant des matériaux biosourcés et comportant une production d'énergie renouvelable en rénovation : bâtiments avec objectif de performance a minima BBC rénovation.



Objectif(s)

- Favoriser le développement de filières en matériaux de construction biosourcés ;
- Développer une série de démonstrateurs pour tester de nouveaux matériels, matériaux et/ou techniques constructives spécifiques, des méthodes d'organisation

Indicateurs de suivi :

Bâtiments publics à performance énergétique améliorée (en m²) pour les projets de rénovation; consommation finale d'énergie primaire annuelle en MWh et émissions estimées de gaz à effet de serre (en tonnes eqCO2/an)

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté
 Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE
 Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

FEDER FSE+ 2021-2027 transition durable 121 millions d'euros

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments (DTE).
 Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Améliorer la performance énergétique des exploitations

Lien avec le plan de mandat :

Priorité 9 : Accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles.

Lien à d'autres documents cadres :

Plan stratégique national (PSN) de la PAC 2023-2027 de la France

Direction pilote : DAF/Service des investissements agricoles structurants

Directions partenaires : DERI / DTE

Acteurs partenaires :

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Les agriculteurs doivent faire face à des enjeux multiples : développement d'une résilience aux aléas climatiques, économiques et sanitaires, intégration des enjeux environnementaux, notamment en réponse aux attentes sociétales, recherche de valeur ajoutée, besoin d'amélioration des conditions de travail, qui les conduisent à moderniser/faire évoluer leurs outils de production mais aussi à diversifier leurs ateliers et adapter leurs productions et activités afin de maintenir et/ou développer la productivité, la compétitivité et la viabilité de leurs exploitations.

Dans ce contexte, la région a choisi de soutenir les exploitations agricoles d'élevage dans leur modernisation et leur adaptations aux évolutions climatiques. Entre autres volets, l'action ciblée dans cette feuille de route vise à soutenir les investissements contribuant à l'évolution positive des performances énergétiques des exploitations agricoles d'élevage.

Contexte réglementaire :

Arrêté n°2023-X-29429 (et successeurs) portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER de l'intervention régionale « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique », déclinée de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté.



Description de l'action

Il s'agit de soutenir financièrement les investissements matériels contribuant au volet "Performance énergétique" des bâtiments d'élevage, à savoir:

- les aménagements et matériels visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments et du processus de production.
- L'aménagement de locaux et matériels de séchage solaire en grange de fourrages ou de séchage de cultures à partir d'énergies renouvelables.
- Les installations de production d'énergie renouvelable qui ne bénéficient pas d'un soutien tarifaire, notamment à des fins d'autoconsommation (installation photovoltaïque, éolienne entre autres).

Le taux d'aide publique de base est de 40% (FEADER + cofinanceurs nationaux), hors majorations possibles.



Objectif(s)

Améliorer la performance énergétique de 1000 exploitations d'élevage entre 2023 et 2027.

Indicateurs de suivi :

Nombre de projets d'investissements financés au titre du volet "performance énergétique".

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Finalisation des recrutements, formation des agents, stabilisation des processus, livraison de l'outil d'instruction et de paiement Europac.



Moyens alloués

Financiers :

110 694 880 € dont 20 050 772 € de crédits région et 66 416 928 € de FEADER pour l'ensemble de la mesure "Modernisation" sur la programmation 23-27.

Humains :

12 agents.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Démarrage en avril 2023 - 3 appels à projets depuis.

2025

2028

2030

2 appels à projet par an jusqu'en 2027 (fin de la programmation 2023-2027 du FEADER).

Démarrage de la future programmation FEADER.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEADER - investissements à la ferme

Lien avec le plan de mandat :

Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique

Lien à d'autres documents cadres :

Plan stratégique national 2021-2027 (PSN)

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT, DTE

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'action répond aux ambitions du Pacte vert européen qui est un ensemble de politiques visant à concrétiser les engagements environnementaux de l'UE sur la scène internationale. L'objectif principal du Pacte vert est que l'Europe parvienne à la neutralité climatique à l'horizon 2050. La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Contexte réglementaire :

PAC 2021-2027, loi européenne sur le climat adopté en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)
Plan stratégique national (PSN) du FEADER
Pacte européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique.



Description de l'action

- Création, rénovation, extension et aménagements des bâtiments d'élevage.
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de la production.



Objectif(s)

Accompagner les transitions des exploitations d'élevage dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de préservation de l'environnement et de renforcement de leur activité de leur compétitivité.

Indicateurs de suivi :

Capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable en MW

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté

Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE

Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

66,4M€ de FEADER pour la modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique.

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne l'agriculture et la forêt (DAF)

Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Décarbonation des entreprises

Lien avec le plan de mandat :

Accompagnement et accélération des transitions écologiques et énergétiques

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, SRDEII

Direction pilote : Direction de l'économie

Directions partenaires : /

Acteurs partenaires : Structures partenaires du RT2E (lien RI Décarbo PME) et pôles

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La stratégie économique régionale 2022-2028 (SRDEII) précise les orientations de la région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Elle réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

La région Bourgogne-Franche-Comté doit accélérer la transition écologique et énergétique en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée, pour tendre vers une région à énergie positive, bas carbone et à zéro déchet à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du SRADDET.

La transition écologique et énergétique des entreprises, des filières et des territoires est donc une condition essentielle à la réussite du projet économique de la région. Outre son rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, elle est aussi la garantie de la résilience et de la prospérité de notre économie face aux différentes crises.

Contexte réglementaire :

- Loi NOTRe du 7 juillet 2015: confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Les Régions sont les moteurs du redressement économique qui doit se mettre en place en parallèle des enjeux de décarbonation.



Description de l'action

L'objectif du dispositif « Décarbonation des industries » est d'accompagner la décarbonation du tissu industriel de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la question des sources d'énergie utilisées par nos industries interroge aujourd'hui, à la fois pour leur contribution aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) mais aussi au regard de notre dépendance et des augmentations des coûts de l'énergie depuis fin 2021, accentué par le conflit en Ukraine.

La Région soutient les pôles de compétitivité qui agissent sur notre territoire. Dans des contrats d'objectifs 2023-2026 conclus avec les pôles, la Région a notamment stipulé un engagement que devaient prendre les pôles sur l'accompagnement des entreprises aux transitions énergétiques, écologiques et sociétales, en lien avec ce que prévoit le SRDEII.



Objectif(s)

Massifier l'engagement des entreprises de BFC dans des actions de TE. Les entreprises sont ciblées par cette action, soit de manière directe (aides aux entreprises), soit de manière indirecte (soutien des pôles). Concernant les aides individuelles, les entreprises devront contribuer à la décarbonation du site industriel au travers des 5 leviers suivants : leurs émissions de GES en structurant un plan d'action ; renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique ; substituer les énergies fossiles ; décarboner les procédés ; et renforcer la sobriété matière.

Indicateurs de suivi :

Nombre de dossiers aidés avec le RI décarbo + montants des subventions accordées en €
 Nombre de projets accompagnés par les pôles de compétitivité comprenant des enjeux énergétiques

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Diffusion de l'information sur les dispositifs régionaux auprès des entreprises cibles et coordination avec les autres financeurs publics (ADEME et BPI France)



Moyens alloués

Financiers :

Pour le RI Décarbonation des industries : un budget 1 200 000€ a été attribué pour 2024. Ce budget inclut les interventions sur les investissements matériels et sur le conseil.
 Pour les pôles : pas de budget annuel - exigence incluse dans le soutien financier de la région aux pôles

Humains :

Pour le RI Décarbonation des industries : appui expertise du RT2E + 8 agents PME à la dir éco pour instruire les dossiers / Pour les pôles : 6 agents Filières à la dir éco pour suivre les pôles (PVF, PMT, VITAGORA, POLYMERIS, NUCLEAR VALLEY, INFRA 2050) => attention, les ETP ne sont pas à 100% sur la TEnerg en interne et en externe



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : approfondissement

2025

2028

2030

Pour le RI Décarbonation des industries : poursuite selon budget annuel alloué

Révision du SRDEII

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FONCIER ET IMMOBILIER - ZEFIIR

Lien avec le plan de mandat :

Fiche 01-2 Mise en œuvre du principe de différenciation territoriale...

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII et SRADET

Direction pilote : DIRECTION ECONOMIE

Directions partenaires : Direction Prospective et Démarches Partenariales

Acteurs partenaires : EPCI, Etat

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Il ressort comme priorité de la stratégie de développement économique l'accompagnement et le développement de l'industrie régionale, créatrice d'emploi et devant faire face à de nombreuses mutations.

Parallèlement, la loi Climat et Résilience, introduit l'impératif de Zéro Artificialisation Nette et fixe deux échéances pour l'atteindre : 2030, date à laquelle les collectivités devront avoir diminué de moitié la consommation foncière sur leur territoire, puis 2050, date à laquelle l'objectif de Zéro Artificialisation Nette devra être atteint.

Deux priorités guideront ainsi l'action de la Région sur le foncier économique à vocation productive d'ici 2030 :

- Favoriser les relocalisations industrielles sur le territoire régional,
- Accompagner les territoires dans l'initiation d'une stratégie en faveur du Zéro Artificialisation Nette.

Contexte réglementaire :

- Loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a défini un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050
- Décret Tertiaire : Obligation de résultats de diminution de consommations (sur factures) pour l'ensemble des bâtiments tertiaires supérieurs à 1 000 m² avec des objectifs en 2030/2040/2050
- Décret BACS: Obligation de mise en œuvre de systèmes type GTB pour les bâtiments avec une puissance de chauffage/ventilation/rafraîchissement supérieure à 290 kW (2025)...



Description de l'action

RI : Zones et Friches Industrielles et Immobilier Régionaux (ZEFIIR) Appui à la compétence foncier immobilier économique des EPCI

A travers cette politique, la Région souhaite confirmer le choix volontariste d'appuyer les intercommunalités sur leurs compétences d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles, avec une prise en compte systématique des enjeux de transition énergétique et dans une logique de mutualisation des moyens par des outils partagés.

Ce règlement d'intervention précise les modalités d'application des aides régionales à :

- 1- Zones et friches industrielles régionales (ZEFIR),
- 2- Participation au capital des SEM patrimoniales,
- 3- Soutien régional à l'immobilier collectif d'entreprises et aux pépinières labellisées à haut niveau de services.



Objectif(s)

Soutenir les projets exemplaires de réhabilitation de friches ou densification de zones
Encourager la gestion vertueuse des patrimoines fonciers et immobiliers des SEMPAT et Batifranc

Indicateurs de suivi :

Foncier / aménagement : Nb de dossiers réhabilitation de friches et de zones d'activité existantes accompagné

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Caractère vertueux et exemplaires des projets de requalification foncière et immobilière.



Moyens alloués

Financiers :

1 000 000 € / an

Humains :

3 ETP + demande de création d'1 ETP supplémentaire en interne
=> attention, les ETP ne sont pas à 100% sur la TEnerg



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : RI voté à l'AP du 15 juillet 2024

2025

2028

2030

Le RI ZEFIIR est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 Révision du SRDEII

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FONCIER & IMMOBILIER (suite) - Soutien aux invest. immo ESS

Lien avec le plan de mandat :

Accompagnement et accélération des transitions écologiques et énergétiques

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, SRDEII

Direction pilote : DIRECTION ECONOMIE

Directions partenaires : DTE, DE, DPDP, DAF

Acteurs partenaires : Acteurs de l'ESS, ADEME

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La stratégie économique régionale 2022-2028 (SRDEII) précise les orientations de la région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. La région Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper la transition écologique et énergétique en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée, pour tendre vers une région à énergie positive, bas carbone et à zéro déchet à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du SRADDET. Le dispositif s'inscrit dans la politique économique régionale en accompagnant de façon globale les entreprises dans les phases majeures de leur vie : accélérer la transition écologique et énergétique constitue également un objectif majeur du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Par conséquent, le présent règlement vise à soutenir des projets qui affichent des performances énergétiques exigeantes ou qui s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise.

Contexte réglementaire :

- Loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire visant au changement d'échelle des entreprises de l'ESS
- Loi Notre : le co-financement du Conseil régional est conditionné, d'une part, à une autorisation de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et, d'autre part, à un financement du projet par l'EPCI. Cette aide à l'investissement, porte sur les différentes phases ou cycles de vie des entreprises de l'ESS : création, consolidation, développement ou mutation.



Description de l'action

Soutien à l'investissement immobilier pour les opérations suivantes : constructions neuves, déconstruction suivie de reconstruction, acquisitions suivies d'une rénovation de bâtiments, rénovations globales de bâtiments, rénovations partielles portant sur plusieurs parties de l'enveloppe du bâtiment, rénovations avec extension de bâtiments, opérations mixtes (extension et rénovation ou acquisition et rénovation), projets immobiliers qui s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise - 50% d'intervention (plafond mini 5 000 € et max 50 000 €) - autofinancement de 20% mini / bonus si le projet répond à 2 thématiques mini (eau, biodiversité, déchets, énergie sobriété foncière) : plafond mini 10 000 € et max 100 000 €



Objectif(s)

Les objectifs sont les suivants : consolider, adapter ou développer la capacité de production des structures, biens et services / favoriser la diversification des activités des structures de l'ESS / participer à l'optimisation des conditions de travail / maintenir ou créer de l'emploi

Indicateurs de suivi :

Nb de dossiers aidés et montants des financements en €

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Accompagnement des projets pour répondre aux critères d'éco-conditionnalité en ce qui concerne les domaines de l'eau, de la biodiversité, des déchets, de l'énergie et de la sobriété foncière.



Moyens alloués

Financiers :

En 2024 : budget de 1 M€

Humains :

1 agent ESS pour l'instruction des dossiers
=> attention, l'ETP n'est pas à 100% sur la TEnerg



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : approfondissement

2025

2028

2030

Pas de visibilité pour 2025 - en attente des arbitrages budgétaires du BP

Révision du SRDEII

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Espace numérique de travail (ENT) ÉCLAT-BFC

Lien avec le plan de mandat :

AXE 1 : Éducation - AXE 2 : Numérique

Lien à d'autres documents cadres :

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 - Schéma directeur des ENT (SDET)

Direction pilote : Direction du Numérique Éducatif

Directions partenaires : -

Acteurs partenaires : CD (21, 25, 39, 58, 70, 89, 90) – Région académique - DRAAF

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

- La Région et ses partenaires ont souhaité, depuis 2019 :
 - proposer un outil privilégiant un axe pédagogique d'apprentissage ;
 - faciliter le travail collaboratif au sein d'un même établissement ou entre plusieurs établissements, sur la base de groupes issus de l'annuaire interne et/ou dans la création de nouveaux groupes fonctionnels à volonté : bureautique en ligne collaborative, partage de fichiers, ...
 - proposer un outil permettant la portabilité et la mobilité dans le respect des standards actuels d'ergonomie et d'interface,
 - proposer un outil de visioconférence facilitant les classes virtuelles destinées aux enseignants et élèves et les réunions en distanciel destinées aux personnels non enseignants, enseignants et parents.
- Une première étape de l'action entre 09/2019 et 08/2025 avec la solution Skolengo de l'éditeur Kosmos.

Contexte réglementaire :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Schéma directeur des ENT (SDET)



Description de l'action

- L'action est reconduite à partir de 09/2025 avec un contexte et un périmètre en cours de construction :
 - à partir de 09/2025 reconduction de la même solution via un marché sans mise en concurrence pour une durée de 4 fois 1 an
 - démarrage d'un nouveau projet ENT à l'issue du marché sans mise en concurrence (soit en 09/2026, 09/2027, 09/2028 ou 09/2029)
- La solution ENT s'adresse à la communauté éducative des lycées (élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants, autorités académiques, personnels de la collectivité)
- Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable
- Déploiement par la Région d'outils, équipements et infrastructures favorisant l'innovation dans le domaine de l'e-éducation
- Consolider et développer des outils numériques



Objectif(s)

- Tendre vers le « Zéro papier » (devoirs, bulletins, etc...)
- Travailler en distanciel pour réduire les déplacements, rapprocher l'École et les familles, ...
- Bénéficier des performances énergétiques du Datacenter mis en place l'hébergeur NFrance (suivi du PUE (Power Usage Effectiveness))

Indicateurs de suivi :

- Suivi de l'efficacité énergétique du Datacenter à l'aide du PUE (indicateur permettant de mesurer l'efficacité énergétique d'un Datacenter). Les serveurs du Datacenter sont dimensionnés au plus juste selon le périmètre et le taux d'usage du projet ÉCLAT-BFC.

Périodicité de la donnée :

- Efficacité énergétique du datacenter : suivi régulier par l'hébergeur. Le PUE du datacenter de NFrance oscille entre 1,5 et 1,6 selon les périodes de l'année.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Utilisation de serveurs moins énergivores : serveurs basés sur une architecture de processeurs avec une technologie innovante moins énergivore.
- Serveurs sur mesure : Valorisation des équipements par une construction sur mesure des serveurs permettant de maximiser le potentiel des machines et de réaliser une gestion au plus juste de l'activité du projet ENT.
- Utilisation des technologies open source : applications moins énergivores qui contribuent à la sobriété énergétique et technologique.



Moyens alloués

Financiers :

- Moyens financiers alloués les collectivités (Région et les départements (21, 25, 39, 58, 70, 89, 90))

Humains :

- Moyens humains mis à disposition du projet par l'éditeur Kosmos et l'hébergeur NFrance
- Moyens humains mis à disposition du projet par les partenaires (Région, départements (21, 25, 39, 58, 70, 89, 90), autorités académiques) et par les établissements scolaires



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : - Solution déployée depuis la rentrée 2019

2025

2028

2030

- Une première étape de l'action entre 09/2019 et 08/2025 avec la solution Skolengo de l'éditeur Kosmos
- Reconduction de la même solution à partir de 09/2025 via un marché sans mise en concurrence

- Démarrage d'un nouveau projet ENT à l'issu du marché sans mise en concurrence (soit en 09/2026, 09/2027, 09/2028 ou 09/2029) pour une durée maximale de 6 ans (3 ans plus 3 fois 1 an)

- Poursuite du projet jusqu'à la fin du marché

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Équipements informatiques : Achats numériques responsables

Lien avec le plan de mandat :

AXE 2 - Transition énergétique - Numérique

Lien à d'autres documents cadres :

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique

Direction pilote : Direction du Numérique Éducatif

Directions partenaires : Direction des Achats

Acteurs partenaires : -

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

- Acquisition d'équipements informatiques pour les établissements scolaires :
 - Sobriété dans l'utilisation des ressources
 - Réduction de la consommation énergétique
- Transitions écologique, énergétique, climatique

Contexte réglementaire :

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et Plan « sobriété énergétique »
- Label Energy Star (depuis 1992) : relatif à l'efficacité énergétique des différents équipements
- Certification 80Plus (depuis 2004) : certification du rendement des alimentations pour PC (rapport entre la puissance consommée et la puissance fournie)
- Certification TCO : porte sur les critères suivants pour les PC et écrans : ergonomie, émissions électromagnétiques, consommation énergétique, bruit, recyclabilité



Description de l'action

- Exigences dans les clauses des marchés d'acquisition d'équipements informatiques :
 - Conformité aux labels et normes en matière d'économie d'énergie
 - Augmentation de la durée de vie des équipements informatiques
 - Diminution du nombre d'ordinateurs dans notre parc informatique
- Évolution de la consommation énergétique moyenne des postes informatiques entre 2017 et 2024 :
 - 2017 : Ordinateurs bureautiques : ≈250 W / Ordinateurs techniques : 450 à 600 W / Ordinateurs portables : 50 à 55 W
 - 2020 : Ordinateurs bureautiques : ≈220 W / Ordinateurs techniques : 380 à 550 W / Ordinateurs portables : 40 à 50 W
 - 2024 : Ordinateurs bureautiques : ≈150 W / Ordinateurs techniques : 300 à 450 W / Ordinateurs portables : 30 à 45 W



Objectif(s)

- Diminuer la consommation énergétique des matériels informatiques fournis aux établissements scolaires
- Augmenter la durée de vie des équipements informatiques (soit une diminution de la consommation de matières premières)
- Diminuer la consommation électrique par la diminution du nombre d'ordinateurs dans les établissements scolaires (tendre vers un ratio de 1 poste pour 2 élèves)

Indicateurs de suivi :

- Suivi du respect des écolabels par les fabricants d'équipements informatiques
- Suivi de la baisse de la consommation énergétique des postes informatiques des lycées
- Suivi de la diminution du nombre d'équipements informatiques dotés aux lycées

Périodicité de la donnée :

- À chaque nouvel accord-cadre (4 ans), nouveau marché (12 ou 18 mois) et à chaque dotation (chaque année)



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Prise en compte des écolabels dans la sélection des équipements informatiques
- Baisse de la consommation énergétique des équipements informatiques des lycées publics de la Région BFC
- Diminution du nombre d'équipements informatiques dotés aux lycées (tendre vers un ratio moyen de 0,5 soit 1 poste informatique pour 2 élèves)



Moyens alloués

Financiers :

- Moyens financiers alloués par la Région pour les dotations d'équipements informatiques aux établissements scolaires

Humains :

-



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : - Action qui a débuté depuis 2011

2025

2028

2030

- Re conduite de l'action au moins deux fois par an

- Re conduite de l'action au moins deux fois par an

- Re conduite de l'action au moins deux fois par an

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Mutualisation des salles serveurs entre les lycées

Lien avec le plan de mandat :

AXE 2 - Transition énergétique - Numérique

Lien à d'autres documents cadres :

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique

Direction pilote : Direction du Numérique Éducatif

Directions partenaires : DTN - DSI

Acteurs partenaires : -

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

- Suite à la loi Peillon de 2013, les collectivités ont récupéré la maintenance informatique (postes de travail, écrans, serveurs, ...)
- L'objectif de mutualiser les salles serveurs de plusieurs lycées par bassin, éligible au GFU, s'inscrit pleinement dans notre démarche de transition énergétique et de rationalisation des ressources. Cette mutualisation permettra de réduire significativement le besoin d'acquisition de nouveaux serveurs, de diminuer la consommation électrique associée, et d'optimiser l'utilisation des ressources de stockage disponibles. De plus, cette approche contribuera à réduire les déplacements des équipes techniques, ce qui participe à la diminution de notre empreinte carbone. Enfin, en centralisant les infrastructures, nous pourrions également améliorer l'efficacité des interventions techniques et garantir une meilleure continuité de service pour les établissements concernés.

Contexte réglementaire :

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et Plan « sobriété énergétique »



Description de l'action

- Actuellement il y a 130 salles serveurs soit 130 serveurs physiques avec 20 serveurs virtuels maximum par serveur physique (soit 2 600 serveurs virtuels), 130 onduleurs et 130 climatiseurs.
- Des salles serveurs pourront être mutualisées, cette mutualisation se fera par bassin et concernera plusieurs lycées éligibles au GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) pour l'accès internet dans les Lycées de Bourgogne-Franche-Comté, rendu possible avec le déploiement de la fibre optique régionale).
- La mutualisation des salles serveurs permet à la fois de réduire la consommation de matières premières (moins de serveurs, moins de baies informatiques, moins d'onduleurs, moins de climatiseurs) et de la consommation électrique.



Objectif(s)

- Mutualiser une partie des 130 salles serveurs des lycées publics de la Région BFC
- Mutualiser les salles serveurs de plusieurs lycées éligibles au GFU par bassin et en fonction des contraintes techniques et localisation des salles serveurs
- Réduire la consommation de matières premières (moins de serveurs, moins de baies informatiques, moins d'onduleurs, moins de climatiseurs) pour réduire la consommation électrique

Indicateurs de suivi :

- Suivi du nombre total de serveurs physiques et virtuels de tout le parc informatique des lycées, du nombre d'onduleurs et du nombre de climatiseurs
- Suivi de la consommation énergétique économisée par la diminution des équipements

Périodicité de la donnée :

- Suivant l'avancement de l'action : à chaque étape de la mutualisation.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Réduction du nombre de 130 salles serveurs : étude en cours pour une diminution du nombre de salles de l'ordre de 25 à 40% voir plus selon les contraintes techniques et de l'échéance de cette action
- Mutualiser les salles serveurs de tous les lycées éligibles au GFU : passage de 2, 3 ou 4 salles serveurs (voire plus) à une salle serveurs selon la "taille" des salles à mutualiser



Moyens alloués

Financiers :

- Moyens financiers alloués par la Région

Humains :

- Moyens humains mis à disposition par la direction pilote et les directions partenaires



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : - Expérimentation pendant l'année scolaire 2024-2025

2025

2028

2030

- Début de l'action pendant l'année scolaire 2024-2025
- Poursuite de l'action

- Poursuite et fin de l'action

Les actions de la Région pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

Aujourd'hui encore, 85% des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent des énergies non renouvelables. Cette consommation massive d'énergies fossiles provoque l'augmentation des teneurs en gaz à effet de serre dans l'atmosphère et génère le phénomène de réchauffement climatique, et ses conséquences sur les écosystèmes.

Si la réduction des consommations d'énergie, et notamment d'énergie fossile est un enjeu fort, l'autre enjeu de la transition énergétique est celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. La production d'énergie renouvelable locale permet également de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. Ce développement doit se faire en lien et en cohérence avec les autres dimensions de la transition écologique.

La planification écologique prévoit une baisse globale de 17% de la consommation d'énergie finale dans la région d'ici 2030. Cette baisse concerne essentiellement la réduction de la consommation des produits pétroliers dans la consommation d'énergie de la Bourgogne Franche-Comté. En parallèle, la planification anticipe une augmentation de la consommation des productions d'électricité, des EnR thermiques et issues des déchets, des réseaux de chaleur, pour atteindre 799 TWh PCI.

Les actions de la Région sur le déploiement des EnR&R pour « mieux produire » :

La Région agit en alimentant ses bâtiments en énergies renouvelables. A cet effet, elle poursuit le **raccordement des Lycées aux réseaux de chaleur vertueux** afin de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima nos objectifs réglementaires : 38 % en 2030. Et **continue l'installation de productions biomasse dans les lycées** en relançant programmation de construction de chaufferie bois.

La Région soutien également les productions d'EnR&R sur le territoire et conduit des actions visant à favoriser l'émergence de projets impliquant des collectivités et es citoyens pour viser leur massification. Ce soutien se concrétise par le renforcement **du réseau des animateurs EnR**, aux côtés de l'ADEME, **le financement les énergies renouvelables** pour aider les maîtres d'ouvrage à passer à l'action, **la structuration des outils de portage des projets d'EnR&R** d'intérêt territorial et la **sensibilisation du plus grand nombre sur les EnR** et leurs enjeux pour déconstruire les préjugés sur les différentes filières et valoriser l'action de la Région et de ses partenaires.

Le FEDER finance également les **projets de production de Biogaz par Méthanisation**, les projets de **chaufferies bois avec réseau de chaleur** et l'animation des Energies renouvelables (EnR) sur les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire.

Enfin, la Région met en œuvre sa **Feuille de route hydrogène** pour en faire une opportunité de transition énergétique et **sensibilise les demandeurs d'emploi** à cette filière émergente.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Poursuivre le raccordement aux réseaux de chaleur vertueux

Lien avec le plan de mandat :

Actions pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL/DTE/DAJ

Acteurs partenaires : Lycées, ADEME, syndicats d'énergie, villes, entreprises..

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Agir sur la consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine de la Région : Les actions de la Région en faveur de la production d'énergie renouvelable portent également sur la mise en œuvre des objectifs de consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine régional, et notamment dans les lycées.

Contexte réglementaire :

- Les Lois TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018,
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire),



Description de l'action

Cette action initiée dès le début de la stratégie énergétique avait pour vocation de répondre à l'obligation de la loi TECV, obligeant à intégrer 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030 et de trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique. Mais elle contribue aussi à l'atteinte des objectifs du décret tertiaire. Sur le territoire régional, l'offre de chaleur urbaine est particulièrement active. Sur les nouvelles installations, il existe une forte tendance à renforcer l'usage des énergies vertueuses pouvant ainsi dépasser les 90 %. Pour les plus anciennes installations (moins vertueuses) avec la forte inflation sur les énergies fossiles, les autorités concédantes sont incitées à réaliser des travaux pour verdir davantage leur production. La Région a toujours adopté une approche proactive dans le raccordement de ses établissements, entre 2017 et 2023, sur 202 sites, la chaleur urbaine a augmenté de 54 % (de 30 sites à 56) en remplacement du gaz et représente désormais environ 40 % des consommations finales constatées sur les lycées (Hors électricité). Dans les prochaines années, l'offre de raccordement va continuer à s'étoffer avec un potentiel d'ici 2030 de 59 nouveaux sites d'où la volonté de la Région de poursuivre cette action, afin de verdir ses consommations et diminuer sa dépendance au gaz.



Objectif(s)

Le principal objectif de cette action (avec l'action 8) est de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima nos objectifs réglementaires : 38 % en 2030. L'objectif qui en découle est de stabiliser la facture énergétique des lycées, les réseaux de chaleur étant un moyen pérenne de stabiliser une grosse partie de dépenses énergétiques, le prix du bois et de la récupération d'énergie sur les unités de valorisation énergétique (UVE) dépendant moins des tensions énergétiques et géopolitiques.

Indicateurs de suivi :

- Raccordements effectifs,
- % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur (action complémentaire à l'action 8).

Périodicité de la donnée :

Tous les ans .



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Disponibilité de l'offre locale de réseau de chaleur (construction, extension),
- Prix du gaz élevé afin de rendre les projets plus compétitifs.



Moyens alloués

Financiers :

Pas de budget dédié à cette action, travaux intégrés sur le programme budgétaire GREAL de la DPGI.

Humains :

Les travaux seront menés principalement par le Service ENergie (SEN).



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : L'action est en cours de mise en œuvre (en cours de réalisation)

2025

2028

2030

Planning prévisionnel des projets en 2024 :

ETUDE DE RACCORDEMENT A PROGRAMMER : 8

RCU A L'ETUDE (FAISABILITE) (OPPORTUNITE/SD) : 35

RCU PROJET REPORTE : 1

RACCORDEMENT EN COURS : 1

ETUDE DE RACCORDEMENT EN COURS : 9

RCU A L'ETUDE (PROSPECTION) 5

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Poursuivre l'installation de productions biomasse

Lien avec le plan de mandat :

Actions pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération.

Lien à d'autres documents cadres :

Sans objet.

Direction pilote : Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Directions partenaires : DL/DTE/DAJ/DA/DERI

Acteurs partenaires : Lycées, ADEME, syndicats d'énergie, villes, entreprises..

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'action contribue au développement des énergies renouvelable, elle participe également à la maîtrise des dépenses énergétiques et contribue à l'indépendance énergétique de la Région.

Contexte réglementaire :

- Les Lois TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018,
- Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire).



Description de l'action

Cette action initiée dès le début de la stratégie énergétique avait pour vocation de contribuer à l'obligation de la loi TECV, à savoir d'intégrer 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030 et de trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique. L'indépendance énergétique est un enjeu majeur au niveau national et européen d'où la présence de nombreux dispositifs d'aides à l'investissement (fonds chaleur et FEDER pour la chaleur d'origine renouvelable). Au niveau de la région, la filière biomasse est fort développée si bien que le bois-énergie constitue la meilleure alternative avec les réseaux de chauffage urbain vertueux pour remplacer les chaufferies gaz. Au niveau des lycées, avant 2019, 9 chaufferies bois étaient déjà en service et depuis 2023, 5 nouvelles chaufferies sont venues renforcer ce parc existant dans le cadre de la feuille de route 2022/2024. Aujourd'hui, cette action doit être reconduite avec une proposition de programmation de nouvelles chaufferies, prenant en compte l'activité forte des déploiements des réseaux de chaleur urbain (RCU) vertueux et le potentiel des établissements.



Objectif(s)

Relancer une nouvelle programmation de construction de chaufferie bois prenant en compte :

- Le développement important des RCU
 - L'éligibilité des établissements
 - La proposition de scénarios de montage financier
 - Le retour d'expérience des 5 dernières chaufferies
- Le principal objectif de cette action (avec l'action 7) est de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales pour atteindre à minima l'objectif réglementaire de 38 %.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de chaufferies mises en service,
- % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur (action complémentaire à l'action 7).

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Maintien des aides publiques au financement,
- Ressources humaines suffisantes,
- Moyens financiers alloués.
- Maintien d'un prix élevé du gaz afin de rendre les projets plus compétitifs,
- Faisabilité des montages financiers,



Moyens alloués

Financiers :

Environ 1.5 M€ d'investissement par chaufferie pour un montage classique.

Humains :

Travaux à réaliser au sein de la DPGI dans le cadre d'une synergie des services opérationnels.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : L'action est en phase de préparation.

2025

2028

2030

- Établir le potentiel des établissements éligibles à recevoir une chaufferie bois,
- Lancer des études d'opportunité avec plusieurs scénarios de financement (de l'auto-investissement au tiers investissement).
- Valider la proposition de programmation et du scénario de financement,
- Lancer les études travaux.
- Réalisation des travaux.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Favoriser l'émergence des projets EnR&R

Lien avec le plan de mandat :

Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. les priorités du mandat (p90)

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET REPOS

Direction pilote : DTE

Directions partenaires : DEc DERI DAT DAF

Acteurs partenaires : ADEME, associations, CD, SDE, Pôle énergie

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Suite aux résultats de l'AMO en 2017 visant la massification du développement des EnR, le réseau des animateurs EnR a été renforcé, le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue.

Malgré tout, l'absence d'animateurs sur certaines zones de BFC et certaines filières, l'arrivée des animateurs Ademe PV et éolien dans l'écosystème implique de revoir la stratégie globale et l'articulation des différentes missions

Actuellement la Région finance l'animation des énergies renouvelables avec l'ADEME et le FEDER (10 postes animateurs généralistes, 3 postes d'animation filière bois "amont", 1 animateur hydroélectricité, 2 postes pour le conseil aux entreprises sur la chaleur fatale notamment, 1 animateur géothermie et 1 animateur énergies citoyennes). Depuis 2023 une mission d'animation dédiée à la méthanisation est également déployée sur la région, avec le soutien de l'Ademe.

Contexte réglementaire :

Région chef de file ;

Règles de financement (régimes d'aides, etc...)



Description de l'action

- Accompagner la montée en compétence des animateurs, l'accueil d'alternants
- Renforcer l'interconnaissance des différents réseaux d'animateurs EnR (généralistes, EnR citoyennes, entreprises...) et plus largement avec d'autres réseaux (RT2E, CEP, FAIRE...)
- Renforcer le pilotage et les échanges entre les structures porteuses, l'Ademe et la Région
- Renforcer le réseau des animateurs EnR, en fonction des besoins et recourir à des AMI ou marchés pour répondre aux besoins non couverts



Objectif(s)

favoriser l'émergence de nouveaux projets EnR&R et ainsi favoriser la massification de leur développement en promouvant également l'implication des citoyens et collectivités dans les projets

Indicateurs de suivi :

-Nombre d'animateurs EnR

Périodicité de la donnée :

annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Identification et sécurisation des structures porteuses
- Pérennisation des postes
- Financements FEDER (incertitude fin de programmation à lever)



Moyens alloués

Financiers :

600 k€ en AE

Humains :

2,5 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : déploiement et structuration



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Financement des énergies renouvelables et de récupération

Lien avec le plan de mandat :

Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. les priorités du mandat (p90)

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET REPOS

Direction pilote : DTE

Directions partenaires : DERI DEc DAJA

Acteurs partenaires : ADEME, CD, SDE, FEDER

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Actuellement la Région accompagne au travers de ses règlements d'intervention, avec l'ADEME dans le cadre du CPER, et en complément du FEDER les projets bois-énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, méthanisation, photovoltaïque citoyen et hydroélectricité.

Contexte réglementaire :

Région chef de file climat, air, énergie



Description de l'action

- Financer les études de faisabilité et les investissements pour les projets EnR (RI aides directes bois énergie, réseaux de chaleur, méthanisation, micro-hydroélectricité, solaire thermique et photovoltaïque citoyen...)
- Faire connaître les différents outils : règlements d'intervention (communication commune avec l'ADEME)



Objectif(s)

Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le financement des projets et la participation des citoyens afin d'aider les maîtres d'ouvrage à passer à l'action.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets financés, MWh EnR&R produits et/ou tep substituées
- objectif 2030 : 10 000Tep produites

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Sécurisation des fonds FEDER
- Lisibilité sur les Réglementation des aides d'Etat
- Promotion des outils régionaux (plan de communication)



Moyens alloués

Financiers :

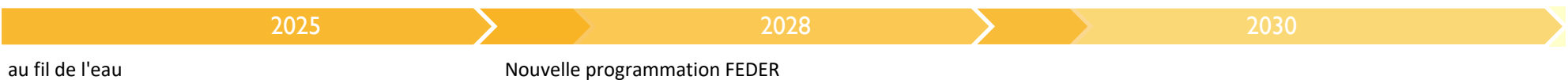
Budget Région d'investissement de 2,5 M€ pour accompagner les projets (+ financements FEDER)

Humains :

3 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : déploiement



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Structurer les outils de portage des projets d'énergies EnR&R

Lien avec le plan de mandat :

Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. les priorités du mandat (p90)

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET REPOS

Direction pilote : DTE

Directions partenaires : DE DERI DAJA DEP

Acteurs partenaires : ADEME, DREAL, associations, CD, SDE

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Collectivités et citoyens peuvent se réapproprier la production d'énergie et ainsi maximiser les retombées économiques et sociales pour leur territoire. Afin de soutenir et fluidifier le financement de projets EnR d'intérêt territorial, la Région peut prendre des participations de manière directe ou indirecte dans des sociétés de production d'énergie renouvelables. La Région est ainsi entrée au capital de 3 SEM EnR départementales (sur 5 SEM existantes) et de Jurascic, qui développent ou co-développent des projets d'énergies renouvelables ancrés sur les territoires..

Contexte réglementaire :

Région chef de file ; Règles de financement (régimes d'aides, etc...)

Participation au financement et au capital de sociétés de production d'énergie (L 4211-1 CGCT)



Description de l'action

- Développer les régies de chaleur des syndicats d'énergie : animer le réseau des chargés de mission EnR des syndicats, accompagner la montée en compétence des syndicats sur cette thématique,
- Sécuriser les partenariats avec les SEM et JURASCIC : signer des contrats d'orientation et d'engagement avec chacun et se donner les moyens humains en interne pour piloter et suivre



Objectif(s)

Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables en privilégiant les projets EnR d'intérêt territorial, dont les retombées économiques et sociales bénéficient directement aux territoires.

Indicateurs de suivi :

-Nombre/puissance des projets en développement, en construction, en exploitation des SEM

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- signature contrats d'orientation
- Implication des Syndicats d'énergie



Moyens alloués

Financiers :

-capitalisation en fonction des besoins

Humains :

-0.7 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : déploiement et structuration

2025

2028

2030

suivi des cotech
formalisation d'une grille d'analyse des projets

mise en place de contrats d'orientation et d'engagement
avec chacune des SEM

couverture de l'ensemble du territoire par des SEM et régies de
chaleur, partenariat renforcé de ces outils de portage avec la Région

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération

Lien avec le plan de mandat :

Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. les priorités du mandat (p90)

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET REPOS

Direction pilote : DTE

Directions partenaires : DCRC, DE, DEco, DAF, DAT, DPGI

Acteurs partenaires : ADEME

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La Région s'est inscrite dans un objectif ambitieux vers « une Région à énergie positive et bas carbone » à l'horizon 2050 qui sera atteint si l'ensemble des acteurs se mobilisent et accélèrent la transition énergétique. Le développement des EnR en Bourgogne-Franche-Comté constitue un des enjeux majeurs pour mener à bien cette transition. Les freins au développement des énergies renouvelables sont cependant extrêmement variés, les idées reçues sont nombreuses et diffèrent selon la filière EnR concernée. Les questions de la sensibilisation du plus grand nombre, d'une pédagogie adaptée en fonction des cibles et d'une meilleure compréhension des enjeux en fonction des filières sont donc essentielles, notamment pour favoriser l'acceptation sociale des projets, condition de réussite des projets.

Les compétences et actions de la Région dans ce domaine méritent d'être valorisées

Une deuxième journée régionale des EnR est programmée le 10/12/24, en partenariat avec l'Ademe et à destination des territoires de BFC.

Contexte réglementaire :

Région chef de file



Description de l'action

Poursuivre un plan de communication engagé en 2022 avec la direction de la communication en fonction des cibles :

- le grand public afin de l'informer et de le sensibiliser aux énergies renouvelables et aux projets citoyens en particulier, de combattre les nombreuses idées reçues sur le bois énergie, l'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, l'hydroélectricité et la méthanisation,
- les élus sur les territoires pour mieux les former aux enjeux de transition énergétique et en particulier des EnR,
- les lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois afin de renforcer l'attractivité des formations et des métiers liés aux énergies renouvelables.

Valoriser les compétences et actions de la Région en la matière

Faire des EnR & R une Eco-condition d'accès aux aides de la Région



Objectif(s)

- Informer/sensibiliser le plus grand nombre sur les EnR et leurs enjeux et déconstruire les préjugés sur les différentes filières.
- Valoriser l'action de la Région et de ses partenaires en matière d'énergies renouvelables et de récupération

Indicateurs de suivi :

- nb de cibles touchées (clic pour campagne, participants pour événements)

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- objectifs convergents avec la DCRC
- Communiquer sur les enjeux, la trajectoire et la réalité
- Articulation avec la communication sur les autres politiques
- Faire des EnR & R une Eco-condition d'accès aux aides de la Région



Moyens alloués

Financiers :

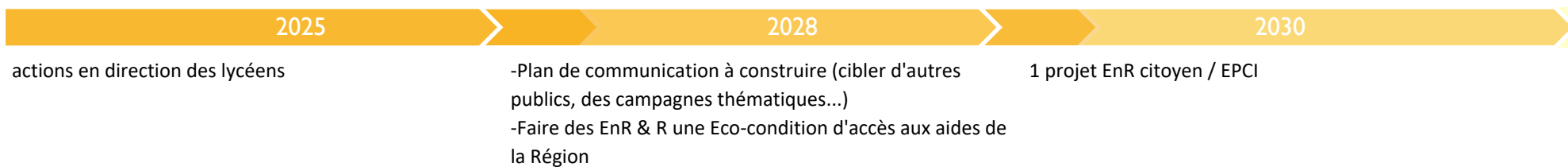
20 000 €/an

Humains :

0.75 à 1 ETP selon les années



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEDER Biogaz / Méthanisation

Lien avec le plan de mandat :

Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII, SRADDET, SRDTL, SUERA, SCoT et SDAGE

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT, DTE

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'action répond aux ambitions du Pacte vert européen qui est un ensemble de politiques visant à concrétiser les engagements environnementaux de l'UE sur la scène internationale. L'objectif principal du Pacte vert est que l'Europe parvienne à la neutralité climatique à l'horizon 2050. La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Dans ce contexte, la région Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'autorité de gestion (AG) met en œuvre le programme régional FEDER-FSE+, le programme Interreg France-Suisse et le volet régional du Plan Stratégique National (FEADER). Ces programmes visent à accompagner le développement de son territoire à travers le financement de projets, notamment de transition énergétique et écologique.

Après la programmation 2014-2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre celle de 2021-2027.

Contexte réglementaire :

Loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)

Programmes européens 2021-2027: FEDER FSE+, FEADER et Interreg FR-CH adoptés par la Commission européenne en 2021 et 2022.

Pacte européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique.



Description de l'action

Les projets soutenus avec du FEDER transition durable concernent les investissements dans les équipements de production ainsi que la valorisation de l'énergie produite à partir de biogaz, au travers des installations d'unités de méthanisation. Il s'agit de l'injection dans le réseau gaz, le gaz porté et les unités de cogénération.

Les installations soutenues doivent concourir au mix énergétique à travers l'injection dans le réseau public de distribution, ou montrer un effacement significatif. Pour être éligible au FEDER, le projet doit comporter la création d'une unité de production.



Objectif(s)

Augmenter la part des EnR dans la consommation finale d'énergie de la Région Bourgogne-Franche-Comté, afin de réduire la dépendance énergétique du territoire, notamment en privilégiant la filière méthanisation.

Indicateurs de suivi :

Capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable en MW et capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables en MW

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté
Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE
Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

FEDER FSE+ 2021-2027 transition durable 121 millions d'euros
Sur la transition durable dont fait partie la méthanisation/biogaz: Plancher minimal de subvention FEDER : 100 000 €

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne la transition durable (DTE)
Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEDER chaufferies bois avec réseaux de chaleur

Lien avec le plan de mandat :

Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII, SRADDET, SRDTL, SUERA, SCoT et SDAGE

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT, DTE

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'action répond aux ambitions du Pacte vert européen qui est un ensemble de politiques visant à concrétiser les engagements environnementaux de l'UE sur la scène internationale. L'objectif principal du Pacte vert est que l'Europe parvienne à la neutralité climatique à l'horizon 2050. La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, propose un appel à projets au titre de la Priorité d'investissement 3, objectif spécifique 2.2 de son programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur.

Contexte réglementaire :

Loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)

Programmes européens 2021-2027: FEDER FSE+, FEADER et Interreg FR-CH adoptés par la Commission européenne en 2021 et 2022.

Pacte européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique.



Description de l'action

Les projets soutenus avec du FEDER transition durable concernent la mise en place de chaufferies bois produisant jusqu'à 20 000 MWh par an d'énergie brute en sortie de chaudière, avec réseaux de chaleur (investissement sur le territoire de la Bourgogne- Franche-Comté).



Objectif(s)

Participer à l'atteinte des objectifs du Pacte vert pour l'Europe en augmentant la part des EnR dans le bouquet énergétique, en soutenant la mise en place de nouvelles chaufferies bois. L'enjeu est de substituer l'énergie produite à partir de sources fossiles (gaz, fuel) en utilisant au mieux les ressources du territoire. S'inscrire dans la réponse aux besoins identifiés en Bourgogne-Franche-Comté.

Indicateurs de suivi :

Capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable en MW
Indicateur de résultat et capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté
Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE
Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

FEDER FSE+ 2021-2027 transition durable 121 millions d'euros
Sur la transition durable dont fait partie la méthanisation/biogaz: Plancher minimal de subvention FEDER : 100 000 €

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne la transition durable (DTE)
Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

FEDER Animation Energies renouvelables (EnR)

Lien avec le plan de mandat :

Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité

Lien à d'autres documents cadres :

SRDEII, SRADDET, SRDTL, SUERA, SCoT et SDAGE

Direction pilote : DERI

Directions partenaires : DAF, DTE, DE, DMI, DAT, DTE

Acteurs partenaires : Porteurs de projets et membres des comités

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'action répond aux ambitions du Pacte vert européen qui est un ensemble de politiques visant à concrétiser les engagements environnementaux de l'UE sur la scène internationale. L'objectif principal du Pacte vert est que l'Europe parvienne à la neutralité climatique à l'horizon 2050. La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Dans ce contexte, la région Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'autorité de gestion (AG) met en œuvre le programme régional FEDER-FSE+, le programme Interreg France-Suisse et le volet régional du Plan Stratégique National (FEADER). Ces programmes visent à accompagner le développement de son territoire à travers le financement de projets, notamment de transition énergétique et écologique.

Après la programmation 2014-2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre celle de 2021-2027.

Contexte réglementaire :

Loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990)

Programmes européens 2021-2027: FEDER FSE+, FEADER et Interreg FR-CH adoptés par la Commission européenne en 2021 et 2022.

Pacte européen (2019) et sa stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique.



Description de l'action

Aides FEDER pour des activités d'animation sur le territoire, par des chargés de mission, pour le développement des ENR à une échelle structurante (département, parc naturel, notamment) et pour les missions de pilotage et du suivi des travaux et activités en lien avec l'observation régionale énergie climat air en Bourgogne Franche-Comté, en matière d'ENR, bois et méthanisation notamment.



Objectif(s)

Déployer des EnR sur la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en privilégiant les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire.

Indicateurs de suivi :

Capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable en MW et capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables en MW

Périodicité de la donnée :

Une fois par an lors de la production des rapports de mise en œuvre (RAMO) remontés à la Commission européenne, tout au long de la période de programmation 2021-2027



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Animation des programmes, orientation des porteurs vers le fonds le plus adapté
Communication transversale entre les directions pour garantir la définition et l'atteinte d'objectifs communs en termes de TE
Au niveau financier: "remaquettage" des montants si cela est nécessaire entre les priorités des fonds en cours de programmation



Moyens alloués

Financiers :

FEDER FSE+ 2021-2027 transition durable 121 millions d'euros
Plancher minimal de subvention FEDER : 30 000 €

Humains :

Equipe d'instructeurs des projets de territoires en Bourgogne-Franche-Comté au sein de la DERI et autres directions pour ce qui concerne le territorial DAT
Partenaires des programmes dans les territoires: collectivités, associations, services déconcentrés de l'Etat.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Mi-parcours de la programmation 2021-2027 (décalage pour le FEADER: 2023)



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Sensibilisation hydrogène pour les DE

Lien avec le plan de mandat :

AXE 1 : formation des DE

Lien à d'autres documents cadres :

CPRDFOP 2023-2028 1. La trajectoire « Région à Énergie Positive et bas carbone » (REPOS)

Direction pilote : DFDE

Directions partenaires : DOPP, économie

Acteurs partenaires : Organismes de formation, Emfor, Ocpo2i

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La région la plus industrielle de France constitue un maillon fort de la Stratégie Nationale d'Accélération portée par France 2030. Avec l'arrivée du centre de certification ISTHY dans le Nord-Franche-Comté en 2026, toute la chaîne de valeur sera réunie depuis les composants jusqu'à la certification des solutions de stockage. Historiquement tournée vers l'automobile et la métallurgie, l'industrie régionale contribue aujourd'hui à maîtriser les technologies de production de l'hydrogène (PAC, stockage et électrolyseurs). À côté de ce renforcement de la production industrielle pour la filière, la région est maillée par des éco-systèmes territoriaux structurés autour des usages : ils accueillent des flottes de bus (Auxerre, Belfort-Danjoutin) et des bennes à ordures ménagères (Dijon Métropole), voire à terme des modes de production très vertueux (à partir des déchets ménagers pour Dijon ou du biochar pour le projet NedE'HY sur l'agglomération de Montbéliard à l'horizon 2027). Enfin, on compte en région des projets de conversion industrielle d'envergure (groupe Schiever, Forvia, Inovyn, Alstom...) qui font du territoire un laboratoire à ciel ouvert de la mutation industrielle pour d'autres régions engagées dans leur transition.

Contexte réglementaire :

La Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'État de constitution d'une filière industrielle « créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique » (Objectif 3 de la SNA), et ce à différents stades de maturité. En 2025, la filière hydrogène devrait représenter plus de 1200 emplois directs au niveau régional, sans compter ceux induits chez les sous-traitants.



Description de l'action

Commande d'un module de maximum 7h de sensibilisation des stagiaires engagés sur des actions industrielles en soudure, chaudronnerie et maintenance pour découvrir le tissu d'entreprises régionales et les sensibiliser aux risques ATEX (réglementation risques explosifs).



Objectif(s)

150 stagiaires à minima ont suivi le module de sensibilisation.

Indicateurs de suivi :

Nombres de stagiaires ayant suivi le module

Périodicité de la donnée :

annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

animation du réseau des Ofs prestataires du marché multisectoriel.

échanges sur la mise en oeuvre de ce module avec les formateurs et stagiaires lors des bilans périodiques réalisés au sein des OFs.



Moyens alloués

Financiers :

7h x 14 euros x 150 stagiaires = 14.700 euros par année de réalisation

Humains :

pas d'ETP spécifique alloué : inclus dans les missions des agents de la DFDE.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

en cours, le marché multisectoriel ayant été renouvelé au 1er janvier 2024.

nouveau marché qui devrait être publié dans un contexte réglementaire et financier inconnus à ce jour.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Feuille de route hydrogène

Lien avec le plan de mandat :

La feuille de route hydrogène fait partie des priorités du mandat

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, SRDEII

Direction pilote : Direction de l'économie

Directions partenaires : DMI, DERI, DOPP DFDE Lycées...

Acteurs partenaires : Agence économique Régionale, Pôle Véhicule du Futur

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La région Bourgogne-Franche-Comté a inscrit la transition écologique et énergétique comme priorité du plan de mandat. Le scénario Vers une Région à Energie Positive et Bas Carbone du SRADDET a fixé les grands objectifs pour le territoire et confirme la place de l'hydrogène dans un mix énergétique décarboné dans un contexte de montée en puissance des énergies renouvelables. L'Europe, la France et la Région Bourgogne Franche Comté souhaite que leurs entreprises puissent devenir des leaders mondiaux et à la pointe de la recherche et de l'innovation de cette technologie. Forte d'une vingtaine d'années de recherche sur le sujet et pionnière sur le sujet, c'est naturellement que la Région Bourgogne Franche Comté a été l'une des premières Régions à se doter d'une feuille de route hydrogène.

Contexte réglementaire :

L'Union européenne a publié le 8 juillet 2020 sa stratégie en faveur du développement d'une filière hydrogène qui prévoit d'ici à 2024 l'installation d'une capacité de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau de 6 GW puis de 40 GW en 2030 avec un objectif de production d'hydrogène renouvelable de 10 millions de tonnes/an. La réglementation européenne est en cours pour structurer une économie et un marché de l'hydrogène renouvelable et bas carbone.



Description de l'action

La Région mobilise 90 millions d'euros sur la décennie 2020-2030 et ainsi utilise tous les moyens à sa disposition pour accélérer sa transition écologique grâce à l'hydrogène : accompagnement à la diversification des entreprises, investissement dans la recherche et l'innovation, développement des formations... Cet engagement régional devrait avoir un effet levier significatif sur l'engagement des Territoires et sur l'investissement privé. Ces 90 millions d'euros ajoutés aux 12 millions d'euros déjà investis depuis le début du mandat portent à plus de 100 M€ l'effort régional pour soutenir l'émergence et l'essor de la filière hydrogène.



Objectif(s)

1. Faire de l'hydrogène une opportunité de transition énergétique 2. S'appuyer sur la recherche, un fort avantage concurrentiel régional 3. Innover et former pour développer une filière économique 4. Développer les usages de l'hydrogène en mobilité et en stationnaire 5. Sensibiliser tous les acteurs à l'usage de l'hydrogène 6. Renforcer sa gouvernance et les partenariats

Indicateurs de suivi :

Montants des aides accordées pour les entreprises de la filière
Nombre d'entreprises de la filière accompagnées

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Stratégie européenne et nationale mises en oeuvre avec des moyens réglementaires, financiers, opérationnels dédiés.



Moyens alloués

Financiers :

90 millions d'euros sur la période 2020-2030

Humains :

3 agents : 1 au sein de la Région, 1 au sein de l'Agence Economique Régionale et 1 au sein du PVF.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : approfondissement

2025

2028

2030

Poursuite de la feuille de route 2020-2030

Révision SRDEII

Gouvernance, sensibilisation, communication, mobilisation

Enfin, parmi les actions identifiées, les actions liées à la gouvernance, la sensibilisation, la communication et la mobilisation des acteurs et partenaires contribuent à l'acculturation et la diffusion des objectifs et ambitions de la Région. Les actions suivantes relèvent de la sensibilisation et de la gouvernance :

Adopté en 2020, le scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 » doit faire l'objet d'une **modification afin d'y intégrer les objectifs de la SNBC 3 et de la PPE3** et afin d'ajuster les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air

En tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, la Région joue un rôle dans la **mise en capacité et l'accompagnement les territoires**, ainsi que sur le déploiement des politiques territoriales axées sur la lutte contre le changement climatique.

La Région contribue au renforcement de la dynamique des **études et actions sur la sobriété et les lows techs** en améliorant la connaissance et en diffusant les concepts de sobriété et lows techs.

La Région mène des actions d'accompagnement, de conseil et de **mise en réseaux des projets à vocation économique des territoires**. Elle contribue à accélérer la transition énergétique des entreprises de BFC via le **réseau RT2E et le Pôle véhicule du futur**.

La Région poursuit l'**animation du réseau des POTES** afin de valoriser et faire essaimer les initiatives, faire émerger des projets collectifs et favoriser l'entre-aide pour accélérer les projets de transition.

La Région assure la promotion de la transition énergétique à travers sa politique de formation, en promouvant les **formations dédiées auprès des demandeurs d'emploi**, via l'accès au module FEEBAT et QUALI'PV et en **informant sur les métiers de la transition énergétique** lors de l'orientation des scolaires et des actifs.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Modification du SRADDET - intégration de la SNBC3 et la PPE3

Lien avec le plan de mandat :

Orientation transversale : Accompagnement des transitions, coopération avec territoires

Lien à d'autres documents cadres :

néant

Direction pilote : DPDP

Directions partenaires : DTE

Acteurs partenaires : ATMO BFC

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Le SRADDET a été approuvé en septembre 2020. La vocation du SRADDET est d'être le schéma des transitions, c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme afin que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité et productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres et convergent vers une stratégie globale, cohérente et réellement transformatrice. Concernant le domaine de l'énergie, la Région affiche dans son SRADDET, le scénario ambitieux de tendre vers une région à énergie positive en 2050. Ce scénario est compatible avec les attendus de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Depuis 2020, deux modifications ont été apportées : une relative aux objectifs de sobriété foncière pour atteindre le zéro artificialisation nette, sur la logistique et sur les déchets pour répondre aux évolutions législatives et l'autre sur les continuités écologiques. Ces deux procédures de modifications doivent aboutir à l'automne 2024 et n'ont pas d'incidences directes sur le scénario REPOS et sa déclinaison dans le SRADDET.

Contexte réglementaire :

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, appelée loi Climat et résilience précise dans son article 83, que les objectifs et les règles générales du SRADDET sont compatibles avec les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération exprimés par filière dans la programmation pluriannuelle de l'énergie 2025 - 2035. Ces objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables sont établis par décret pour le territoire métropolitain. C'est dans un délai de 6 mois après la publication de ce décret, que la Région engage une modification du SRADDET.



Description de l'action

Une modification du SRADDET est envisagée pour être compatible avec la SNBC 3 (2025 - 2030) et la PPE 3 (2025 - 2035). Cette modification se fera en concertation avec le Comité régional de l'énergie, les personnes publiques associées (PPA) et notamment les structures portant les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) et de transition énergétique (PCAET). Il s'agira d'intégrer les nouveaux objectifs des feuilles de route nationales pour les émissions de gaz à effet de serre, pour la production des énergies renouvelables et de récupération et pour l'absorption des gaz à effet de serre.



Objectif(s)

- intégrer les nouveaux objectifs des feuilles de route de l'Etat (SNBC3, PPE3)
- Actualiser le scénario "tendre vers une région à énergie positive" afin d'ajuster les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air

Indicateurs de suivi :

- mise en chantier de la modification du SRADDET après les publications de la SNBC3 et de la PPE3

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- les publications de la SNBC3 et du décret relatif à la PPE3 et aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération
- une gouvernance régionale unique SRADDET - REPOS
- une équipe-projet sur l'actualisation du REPOS regroupant la DTE et la DPDP



Moyens alloués

Financiers :

- Convention annuelle ATMO/Région
- Actualisation de l'évaluation environnementale du SRADDET (environ 50 000€) + AMO relative à la modification du SRADDET tout domaine confondu (environ 100 000€)

Humains :

- le chef de projet SRADDET, 2 ETP à la Région (à la DTE et à la DPDP)
- 1 ETP à ATMO BFC



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Modification du SRADDET sur le domaine énergétique non encore décidée

2025

2028

2030

2025 : Publications de la SNBC3 et de la PPE3

2026 : lancement de la modification du SRADDET sur le domaine de l'énergie, et peut-être sur d'autres domaines (aéroportuaire - loi 3DS, l'industrie verte, engrillagement des espaces naturels...)

2029 : Modification du SRADDET approuvée

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Mettre en capacité et accompagner les territoires

Lien avec le plan de mandat :

Priorité 3 "Aménagement du territoire", Priorité 1 "Des territoires acteurs de transitions"

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote : Direction de l'aménagement du territoire

Directions partenaires : DTE, DE, DMI, DAF, DPDP, pôle MTTE

Acteurs partenaires : ADEME, DREAL

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

L'ensemble des acteurs publics, à toutes les échelles territoriales, est aujourd'hui confronté à la réalité du changement climatique appelant la mise en place de stratégies et d'actions concrètes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'isolement, le manque de coordination, l'afflux d'informations et la diversité des ressources peuvent constituer des obstacles pour les collectivités à agir de manière pertinente dans les domaines des transitions énergétique et écologique.

En tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, la Région se positionne comme un acteur ensemblier des démarches locales, avec comme objectif partagé la trajectoire vers 2050 contenue dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). la région se positionne avec ses partenaires de l'Etat (ADEME, DREAL) pour faire monter en compétences les territoires dans la connaissance des enjeux, dans l'élaboration puis la mise en oeuvre de stratégie de transition et d'adaptation.

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier cette action déjà engagée dans les précédentes feuilles de route de la transition énergétique.

Contexte réglementaire :

SRADDET, Orientation 1 : « Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés. »



Description de l'action

- 1- Les opérateurs de l'Etat et de la Région proposent un accompagnement coordonné à l'échelle régionale. Cette offre de service porte sur des actions communes d'envergure régionale d'animation, d'accompagnement partagé et de formation en direction des territoires. Déjà opérationnelle dans le cadre de la Communauté régionale de travail (ADEME, DREAL, Région) et du Groupe régional pour l'adaptation au changement climatique (GRAAC), cette coordination est appelée à se renforcer et s'étendre avec la démarche de planification écologique;
- 2- Le financement de postes dédié à la transition énergétique et écologique sein des territoires de projet et des PNR (RI30-14 : ingénierie territoriale)
- 3- Un accompagnement des territoires pour élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique sur la base de diagnostics de vulnérabilité définissant leurs plans d'actions
- 4- Un suivi des démarches réglementaires Climat-Air-Energie réalisées à l'échelle des territoires de projet. Ce suivi se matérialise notamment par la rédaction d'avis sur les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des territoires concernés. Ces avis font l'objet de la mobilisation des directions opérationnelles concernées.



Objectif(s)

- 1- Renforcer et pérenniser la dynamique partenariale Etat/Région d'accompagnement et de mise en capacité des territoires en matière de transitions et d'adaptation
- 2- Doter l'ensemble des territoires de projet d'une ingénierie en matière de transition énergétique et écologique;
- 3- Accompagner les territoires à élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique sur la base de diagnostics de vulnérabilité débouchant sur un plan d'actions
- 4- S'assurer de la contribution des SCoT et des PCAET aux objectifs du SRADDET réalisés à l'échelle des territoires de projet (15% des PCAET)

Indicateurs de suivi :

- 1- Perennité de la Communauté régionale de travail;
- 2- Nombre de postes de référents "transitions" dans les territoires;
- 3- Nombre de stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique élaborées
- 4- Nombre d'avis SCoT et PCAET rendus

Périodicité de la donnée :

- 1- Annuel
- 2- Annuel
- 3 - Annuel
- 4 - Annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- Poursuite (et amplification) du travail commun entre l'Etat et la Région en matière de transition et d'adaptation, notamment dans le cadre de la démarche de planification écologique.
- Capacité à amplifier les échanges entre les services de la région sur les approches territoriales des transitions.
- Capacité des territoires (élus et techniciens) à se saisir des enjeux de transition et d'adaptation
- Capacité de la région à financer des études des stratégies d'adaptation au changement climatique sur la base de diagnostics de vulnérabilité (études sur crédits de fonctionnement)



Moyens alloués

Financiers :

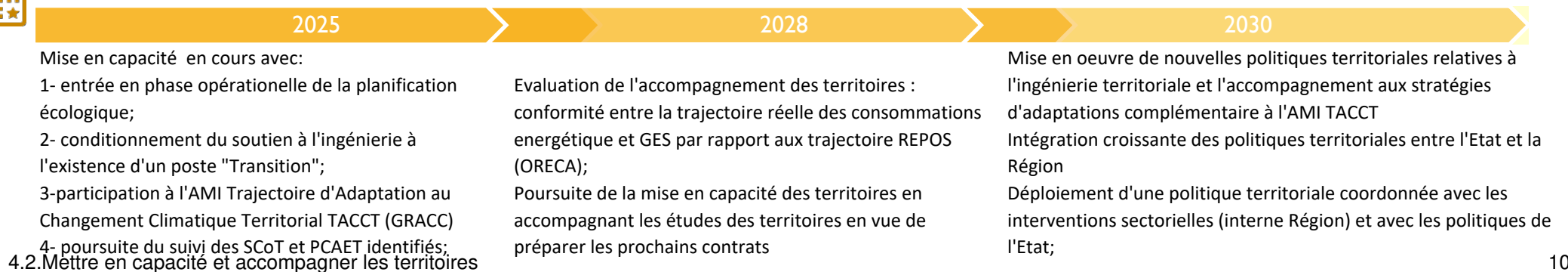
- 1- Mobilisation de 20 000 €/an via la programme régional d'animation territoriale (PRAT)
- 2-RI30-14 : ingénierie territoriale : 1.4 M€ pour 60 postes sur 35 territoires
- 3 et 4- Pas de moyen financier dédié : moyens financiers pour accompagner des études à définir à budget constant

Humains :

- 1- Communauté régionale de travail: 2 agents de la DAT référents en lien avec Etat et ADEME; / 2- Soutien à l'ingénierie territoriale: 10 agents de la DAT contributeurs;
- 3- Accompagnement via l'AMI TACCT : pilotage directeur délégué du pôle MTTE / 2 agents DAT référents et 11 agents contributeurs
- 4 - SCOT et PCAET: 1 agent DAT référent et 6 interlocuteurs privilégiés au sein des Directions régionales;



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Approfondissement



Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Des politiques territoriales axées sur le changement climatique

Lien avec le plan de mandat :

Axe 3 "Aménagement du territoire", Priorité 1 "Des territoires acteurs des transitions"

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET

Direction pilote : 1--->Direction de l'aménagement du territoire

Directions partenaires : Toutes directions

Acteurs partenaires : Etat et ses agences, territoires

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Les politiques territoriales portée par la DAT visent à renforcer la cohésion du territoire régional en travaillant prioritairement avec cinq types de "territoire de références" : Pays /PETR, Centralités fragiles, parcs naturels régionaux, quartiers politique de la ville, les EPCI et les ruralités. Les dispositifs permettent d'accompagner les projets d'investissements durables et résilients (construction ou rénovation de bâtiments publics ou aménagement d'espaces publics) à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre stratégique propre à chaque territoire (projet de territoire, stratégie de revitalisation, charte de parc, contrat de ville..) et qu'ils démontrent leur contribution aux transitions : gestion intégrée des eaux de pluie, biodiversité, promotion des mobilité douces, efficacité énergétique des bâtiments, sobriété foncière, gestion durable des ressources.

Un accompagnement (DAT et ingénierie territoriale) des porteurs de projet est réalisé pour s'assurer de la prise en compte de ces attendus dans les projets, le plus en amont possible.

Contexte réglementaire :

SRADDET :

- Orientation 1 : « Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés »
- Orientation 2 : « Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources »
- Orientation 3 : « Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens »



Description de l'action

1- Renforcer les " territoires de référence " comme échelle pertinente pour concevoir et mettre en oeuvre des stratégies de transition énergétique, écologique et d'adaptation.

Poursuivre la mise en oeuvre des politiques territoriales (2022-2028): impact énergétique via rénovation de bâtiments et soutien au développement des modes doux.

Encourager, aux différentes échelles de territoires, l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies territoriales d'adaptation, basées sur un diagnostic de vulnérabilité.

Renouveler les dispositifs territoriaux avec une nouvelle forme de contractualisation :

- axé sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sur la base des stratégies élaborées,
- qui servent de document cadre à l'intervention des dispositifs régionaux et européens de l'ensemble des politiques publiques sectorielles : transition énergétique, mobilité, environnement, économie, agriculture...

2- En interne à la région : accompagner la stratégie d'adaptation des territoires en lien avec les autres politiques sectorielles.



Objectif(s)

- 1- Accompagner un maximum de territoires dans la réalisation de stratégie de transition énergétique, écologique d'adaptation au changement climatique (cadre d'intervention à définir).
- 2- Accompagner la mise en oeuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation avec les futures politiques territoriales contractuelles et les dispositifs sectoriels, notamment les projets d'investissements.
- 3- Travailler avec les autres politiques sectorielles régionales en vue d'accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies d'adaptation de chaque territoire.

Indicateurs de suivi :

- 1 - Nombre de territoires ayant élaboré une stratégie d'atténuation et d'adaptation
- 2 - Nombre de projets financés issus des plans d'action d'atténuation et d'adaptation
- 3 - Nombre de réunion d'interconnaissance sur l'accompagnement des territoires

Périodicité de la donnée :

- 1 - Annuel
- 2 - Annuel
- 3 - Annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Capacité à mobiliser les territoires autour des enjeux des transitions énergétique, écologique et d'adaptation au changement climatique.
 Construire des trajectoires territoriales d'adaptation complémentaires aux objectifs d'attractivité territoriale et de développement local.
 Capacité à animer dans la durée une démarche d'accompagnement transversale interne à la région .
 Cadre d'intervention à définir avec l'ensemble des directions Région concernées



Moyens alloués

Financiers :

Territoires de projet: 170 M€ pour la période 2022-2028 (TEA) et 30M€ supplémentaires via Leader 2023-2027
 Centralités fragiles: 50M€ pour la période 2022-2026 - Ruralité (ENVI) : 9M€ jusqu'à 2030 (PPI) +50 k€ annuel de fonctionnement
 Parcs naturels régionaux (PNR) : 2.475M€/an jusqu'à 2030 (PPI) + budget annuel en fonctionnement via programmation - besoin de financement des études de vulnérabilité

Humains :

Mobilisation de l'ensemble des agents de la DAT dans la mise en oeuvre des politiques régionales d'aménagement du territoire
 Nécessité de mobiliser des référents dans les directions sectorielles régionales



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : Elaboration en cours

2025	2028	2030
Mise en oeuvre des politiques territoriales actuelles (2022-2028)	Evaluation et renouvellement des politiques territoriales	Mise en oeuvre de nouvelles politiques territoriales visant l'accélération des démarches de transitions énergétique, écologique et d'adaptation au changement climatique.
Renouvellement du RI Renouvellement Urbain	Préparer nouveau cadre de contractualisation avec différentes échelles de territoires, centré sur une	Déploiement d'une politique territoriale coordonnée avec les interventions sectorielles (interne Région) et avec les politiques de l'Etat;
Création d'un dispositif d'intervention pour encourager les territoires à réaliser des études de vulnérabilité puis à élaborer des stratégies territoriales d'adaptation (en lien AMI TACCT - GRAAC) :	approche systémique de l'adaptation au changement climatique.	

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Dynamique étude/actions sur la sobriété et les lows techs

Lien avec le plan de mandat :

SRADDET

Lien à d'autres documents cadres :

Plan de prévention et de réduction des déchets, feuille de route économie circulaire

Direction pilote : Environnement / Ademe BFC

Directions partenaires : Economie

Acteurs partenaires : France Nature Environnement BFC

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La sobriété et l'efficacité dans la consommation et l'utilisation des matières premières est un des axes fondateur et transversal du SRADDET.

Une des fiches actions, de la Feuille de Route Économie Circulaire 2020 - 2025 vise à conceptualiser les concepts de sobriété (autre qu'énergie), des communs et les lows techs et à développer des programmes d'actions.

Dans le cadre d'une coopération avec France Nature Environnement, le programme "Transitions Actions" a été lancé sur 3 ans (période 2020-2024).

Les objectifs : - réaliser un état de l'art et un lexique de ces 3 concepts; - faire un état des lieux des initiatives et des acteurs; - programmer des journées régionales de découverte et travail; - développer et animer des communautés de travail; - territorialiser l'action (agir sur les avec les territoires; - aider des projets (AMI lows techs...)

Contexte réglementaire :

Le plan national ressources et loi AGECL (Antigaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 vise au développement de la sobriété par le produire et le consommer mieux. L'ADEME a développé 4 scénarios de transition écologiques pour la France dont 1 basé sur la frugalité et la sobriété. Elle renforce depuis ses moyens pour établir des feuilles de routes nationales. Par ailleurs, 3 régions (Bretagne, Normandie, Occitanie) ont travaillé aussi les concepts de sobriété et de lows techs



Description de l'action

Une évaluation des actions a été menée. Les 2 thématiques - sobriété, lows techs seront privilégiés. Le concept des communs est trop difficiles à appréhender et territorialiser

Les axes de travail pour les 3 prochaines années:

- communication pour faire connaître la sobriété et les lows techs auprès des décideurs et des entreprises: guides et retours Opex, journées régionales techniques, formation élus et techniciens.
- accompagner les porteurs: déploiement d'AMI spécifiques et accompagnement des porteurs (1 tous les 2 ans).
- territorialiser pour conceptualiser la salubrité et les lows techs. trouver et accompagner de territoires de projets volontaires / inscrire cette politique dans le politiques territoriales.
- animer les communautés de travail



Objectif(s)

Faire connaître et diffuser les concepts de sobriété et lows techs
Introduire ces concepts de manière transversale dans les politiques publiques

Indicateurs de suivi :

Nombre de porteurs et territoires accompagnés
Quantitatif - tonnes de polluants et déchets évitées, matières premières économisées.

Périodicité de la donnée :

2 ans.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Coopération ADEME / Région / France Nature Environnement BFC. Sur les lows techs consortium réunissant l'AER, les chambres consulaires, le générateurs BFC
Territorialisation et filiérification des concepts sobriété et lows techs pour les rendre compréhensibles et accessibles (reproductibles) aux élus et entreprises
Groupe de travail national avec l'ADEME national, les régions pilotes



Moyens alloués

Financiers :

250 000 euros depuis 3 ans pour la financement d'un poste au sein de FNE BFC

Humains :

1 potste FNE + Mobilisation interne région (environnement et économie) et ADEME



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

Plan de communication et parution vidéos et 1 document de 10 pages
Cahier des charges pour accompagnement de territoires et d'entreprises avant lancement AMI
Journée régional sobriété
Acompagnement des porteurs de projets AMI Low techs lancé en 2024

5 territoires de projets et 10 entreprises pilotes
animation communauté et feuille de route structurée et structurante pour le territoire régional.
introduction politiques publiques - région , EU, Etat

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Accompagnement, conseil, réseaux – entreprises

Lien avec le plan de mandat :

Accompagnement et accélération des transitions écologiques et énergétiques

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, SRDEII

Direction pilote : ECONOMIE

Directions partenaires : /

Acteurs partenaires : CCI, CMA, AER, BPI france, PVF

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La stratégie économique régionale 2022-2028 (SRDEII) précise les orientations de la région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Elle réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire. La région Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper la transition écologique et énergétique en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée, pour tendre vers une région à énergie positive, bas carbone et à zéro déchet à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du SRADDET. Les membres du RT2E ou encore le PVF se mobilisent pour accompagner les projets de transition énergétique des entreprises.

Contexte réglementaire :

/



Description de l'action

- Les conseillers de proximité du RT2E apportent des conseils et accompagnent les entreprises de BFC sur des enjeux de sobriété / efficacité énergétique et déploiement ENRr.
- La Région accompagne la décarbonation des entreprises de la filière automobile en finançant le Pôle Véhicule du Futur (PVF) sur le programme DECARB FILAUTO. Les accompagnements individuels peuvent porter sur un bilan carbone ou une analyse de cycle de vie produit.
- Les entreprises de la filière automobile sont également accompagnées sur le sujet de la diversification vers la chaîne de valeur de l'électromobilité par le PVF grâce au programme ELECTRIFIED BFC. L'objectif est d'impulser la transformation des entreprises et la création de nouvelles activités, afin d'en tirer à la fois des bénéfices économiques et environnementaux.



Objectif(s)

RT2E / Pôle PVF : accélérer la transition énergétique des entreprises de BFC

RT2E : accompagner plus de 200 entreprises dans la TEnerg / an et accompagner 20 entreprises de la filière auto d'ici 2025

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'entreprises accompagnées (cumul : RT2E volet TEnerg / PVF)

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Lisibilité de l'offre de services RT2E

Mobilisation des entreprises de la filière auto



Moyens alloués

Financiers :

- Décarb Fil Auto / Electrified BFC : environ 300 k€ pour les programmes en cours jusqu'en 2025 (pluriannuel)

- RT2E : 300 k€ par an pour soutenir les consulaires et l'AER

Humains :

- RT2E : Interne -> suivi et animation par 1 agent dir éco / externe -> RT2E plus de 30 conseillers de proximité en BFC (CCI CMA AER) - Décarb Fil Auto / Electrified BFC : Interne -> suivi par 1 agent dir éco / externe -> PVF => suivi par 3 experts du PVF => attention, les ETP ne sont pas à 100% sur la TEnerg en interne et en externe



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : approfondissement

2025

2028

2030

- Poursuite du soutien annuel du RT2E selon les budgets Révision SRDEII

alloués, en co-fi avec ADEME BFC

- Mise à jour de la feuille de route automobile en 2025

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Accompagnement, conseil, réseaux – territoires

Lien avec le plan de mandat :

Accompagnement et accélération des transitions écologiques et énergétiques

Lien à d'autres documents cadres :

SRADDET, SRDEII

Direction pilote : ECONOMIE

Directions partenaires : GBFC (DTE, DE, DPDP, DAF)

Acteurs partenaires : Générateur BFC

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La stratégie économique régionale 2022-2028 (SRDEII) précise les orientations de la région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Elle réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire. La région Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper la transition écologique et énergétique en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée, pour tendre vers une région à énergie positive, bas carbone et à zéro déchet à l'horizon 2050, conformément aux objectifs du SRADDET. Les opérateurs du Générateur BFC (GBFC) se mobilisent pour accompagner les projets de transition énergétique des territoires.

Contexte réglementaire :

/



Description de l'action

- GBFC : dispositif porté par un collectif de 6 acteurs qui vise l'émergence de projets ESS dans les territoires de la grande région. Ce collectif régional est constitué de France Active Franche-Comté (qui assure la coordination), du Clus'Ter Jura, du Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise, de France Active Bourgogne, ACTIVE et la Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne (FDFR 89). L'objectif est de révéler les besoins et ressources des territoires, les transformer en projets économiques, environnementaux et sociétaux dans une dynamique collective en associant les habitant(e)s, les élus(e)s, les institutions et les acteurs socio-économique des territoires accompagnés.



Objectif(s)

- GBFC : apporter de l'ingénierie de projets à vocation économique aux territoires sur 3 ans pour faire mûrir et monter en puissance les projets et les territoires

Indicateurs de suivi :

- % de projets issus d'un accompagnement GBFC qui sont fléchés sur la TE

Périodicité de la donnée :

Annuelle



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- GBFC : mobilisation du territoire accompagné, soutien et implication de la collectivité du territoire accompagné (EPCI)



Moyens alloués

Financiers :

- GBFC : 6 opérateurs (548 800 € au total pour 2024)

Humains :

- GBFC : Interne -> un agent EP ESS pour le suivi du GBFC / Externe -> 12 ETP par an
=> attention, les ETP ne sont pas à 100% sur la TEnerg en interne et en externe



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : approfondissement

2025

2028

2030

- Poursuite du soutien annuel du GBFC selon les budgets Révision SRDEII
alloués, en cofinancement avec ADEME BFC - l'action du
GBFC a été inscrite dans le CPER 2021-2027

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Animation du réseau des POTES

Lien avec le plan de mandat :

Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. les priorités du mandat (p90):

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : DTE

Directions partenaires : DCRC DT

Acteurs partenaires : Energies cities ADEME ARB

Pilier de la TE – ☒ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

La Région a pour objectif de devenir d'ici 2050 une Région à Energie Positive. Dans cette perspective, elle anime, avec Energy cities , en partenariat avec l'ADEME et l'Agence Régionale de Biodiversité, le réseau des POTES afin de donner de l'élan à la transition écologique en région, aux côtés des politiques plus traditionnelles

Les POTES sont des personnes qui portent des projets de transition en BFC, dans différents domaines : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique (bâtiment, mobilité-transport, industrie, agriculture, etc.), la biodiversité et l'eau, les déchets, la qualité de l'air et la santé, l'Economie Sociale et Solidaire, l'éducation et les lycées, la culture...Ils partagent une vision d'un futur désirables, des valeurs de solidarité, de transmission...

Il s'agit de trouver avec eux des ouvertures et des pistes pour donner de l'élan à la transition écologique et énergétique

Contexte réglementaire :

Région chef de file Climat, Air, Energie



Description de l'action

Le programme d'animation est évolutif en fonction des besoins des POTES.

AXE 1 Communication et promotion

AXE 2 Outiller les POTES

AXE 3 Thématiques phares

AXE 4 La route des POTES



Objectif(s)

- Valoriser les POTES et leurs initiatives pour les faire essaimer
- Faire émerger des projets collectifs
- Favoriser l'entre-aide pour accélérer les projets de transition

Indicateurs de suivi :

Nombre de POTES

Périodicité de la donnée :

annuel



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

Budget dédié et adaptation du budget en fonction des besoins des POTES
Mobilisation des POTES dans la durée



Moyens alloués

Financiers :

70 k€

Humains :

0.5 ETP



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

développer la cible jeunes
communiquer sur la Route des POTES

développer les étapes de la Route des POTES

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Formation au module FEEBAT

Lien avec le plan de mandat :

AXE 1 : formation des DE ; AXE 2 transition énergétique

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : DFDE

Directions partenaires : DOPP, DTE

Acteurs partenaires : FFB, CAPEB, CONSTRUCTYS, Pôle Energie, EMFOR

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☒ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Courant 2018, la Région a été amenée à poser et à développer un cadre d'intervention renouvelé, renforcé et adapté aux besoins de formations des DE du secteur BTP afin :

- de répondre aux priorités de la Stratégie de mandat 2017 en matière de transition énergétique,
- de préparer les futurs salariés aux compétences attendues pour les activités du secteur BTP et satisfaire les exigences des normes RGE

Cette action est donc renouvelée dans la nouvelle feuille de route.

Contexte réglementaire :

Réglementations thermiques du bâtiment RT2012 / RE 2020

Dispositifs des écoconditionnalités nationales des primes à la rénovation (artisans certifiés RGE)

Dispositifs réglementaires de certification des compétences des entreprises/artisans : CERTIBAT



Description de l'action

un module FeeBat + gestes techniques sur plateaux PRAXIBAT ou équivalent est systématiquement intégré au parcours de formation des DE relevant du secteur de la construction bâtementaire ; durée 35h. certification FEEBAT à l'issue du parcours.



Objectif(s)

340 stagiaires a minima ont suivi le module FEEBAT.
280 stagiaires ont obtenus le FEEBAT.

Indicateurs de suivi :

nombre de stagiaires ayant suivi le module.
nombre de stagiaires ayant réussi la certification.

Périodicité de la donnée :

annuelle.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

animation du réseau des Ofs prestataires du marché BTP et quelques actions relevant du marché multisectoriel.
échanges sur la mise en oeuvre de ce module avec les formateurs et stagiaires lors des bilans périodiques réalisés au sein des OFs.



Moyens alloués

Financiers :

35h x 18 euros x 340 stagiaires = 214.200 euros par année de réalisation

Humains :

Pas d'ETP spécifique alloué : inclus dans les missions des agents de la DFDE.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

en cours, le marché multisectoriel ayant été renouvelé
au 1er janvier 2024.

nouveau marché qui devrait être publié dans un contexte
réglementaire et financier inconnus à ce jour.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Formation au module Quali'PV

Lien avec le plan de mandat :

AXE 1 : formation des DE ; AXE 2 transition énergétique

Lien à d'autres documents cadres :

Direction pilote : DFDE

Directions partenaires : DOPP, DTE

Acteurs partenaires : FFB, CAPEB, CONSTRUCTYS, Pôle Energie, EMFOR

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☒ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Courant 2018, la Région a été amenée à poser et à développer un cadre d'intervention renouvelé, renforcé et adapté aux besoins de formations des DE du secteur BTP afin :

- de répondre aux priorités de la Stratégie de mandat 2017 en matière de transition énergétique,
- de préparer les futurs salariés aux compétences attendues pour les activités du secteur BTP et satisfaire les exigences des normes RGE

Cette action est donc renouvelée dans la nouvelle feuille de route.

Contexte réglementaire :

Réglementations thermiques du bâtiment RT2012 / RE 2020

Dispositifs des écoconditionnalités nationales des primes à la rénovation (artisans certifiés RGE)

Dispositifs réglementaires de certification des compétences des entreprises/artisans : CERTIBAT



Description de l'action

commande d'actions de formations destinées aux DE déjà qualifiés en électricité, couverture, construction bois, charpentier pour l'obtention du QUALI'PV Bat ou élect.
action de 49h incluant le passage de la certification + habilitation électrique nécessaire à la manipulation/raccordement de panneaux photovoltaïques.



Objectif(s)

36 stagiaires a minima ont suivi le module QUALI'PV élect ou bat.
30 stagiaires ont obtenus la certification QUALI'PV.

Indicateurs de suivi :

nombre de stagiaires ayant suivi le module.
nombre de stagiaires ayant réussi la certification.

Périodicité de la donnée :

annuelle.



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

animation du réseau des Ofs prestataires du marché BTP et quelques actions relevant du marché multisectoriel.
échanges sur la mise en oeuvre de ce module avec les formateurs et stagiaires lors des bilans périodiques réalisés au sein des OFs.



Moyens alloués

Financiers :

49h x 25 euros x 36 stagiaires = 44.100 euros par année de réalisation

Humains :

Pas d'ETP spécifique alloué : inclus dans les missions des agents de la DFDE.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet :

2025

2028

2030

en cours, le marché BTP ayant été renouvelé au 1er janvier 2024.

nouveau marché qui devrait être publié dans un contexte réglementaire et financier inconnus à ce jour.

Feuille de route pour la Transition énergétique 2025 - 2030

Informier sur les formations et métiers de la TE

Lien avec le plan de mandat :

Priorité 39 : La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel

Lien à d'autres documents cadres :

Priorité 38 : Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation (PDM)

Direction pilote : Direction de l'orientation et des parcours professionnels

Directions partenaires : Direction de la formation et des demandeurs d'emploi

Acteurs partenaires : Emfor, autorités académiques, structures SPRO

Pilier de la TE – ☐ Sobriété énergétique
☐ Efficacité énergétique
☐ Production d'énergie renouvelable



Contexte de l'action

Afin de présenter tout l'horizon des possibles aux jeunes en formation comme aux demandeurs d'emploi, la Région agit afin qu'une information riche, accessible et adaptée aux différents publics soit disponible, pour leur permettre de choisir en pleine connaissance des possibilités qui sont devant eux.

Sur un plan stratégique, la Région s'est engagée dans la réécriture du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Sur un plan plus opérationnel, l'action de la Région s'articule autour de 4 priorités :

- Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation
- La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel
- Développer le mentorat et les interactions entre pairs
- Professionnaliser les acteurs

Contexte réglementaire :

L'article L 214-13 alinéa 5 du code de l'Education prévoit que le CPRDFOP définit, sur le territoire régional les objectifs de développement du service public régional de l'orientation (SPRO). De fait, le nouveau schéma de développement du SPROTLV (voté en décembre 2023) doit s'inscrire pleinement dans les objectifs du CPRDFOP.

Le CPRDFOP de Bourgogne-Franche-Comté porte trois ambitions stratégiques et transversales : l'accompagnement des transitions sociétales; des transitions écologiques (et numériques) et l'accompagnement des dynamiques territoriales et partenariales.



Description de l'action

Les projets soutenus et conduits en matière d'orientation et d'info-métiers visent à atteindre les objectifs des politiques transversales ou sectorielles de la collectivité dont la transition énergétique avec notamment la valorisation des nouveaux métiers et l'évolution des secteurs de ce domaine.

A ce titre, il est proposé d'informer sur les formations et les métiers de la transition énergétique lors de l'orientation des scolaires et des actifs.

Les outils sur l'orientation étant déjà nombreux et performants, il est donc proposé d'intégrer cette information sur les métiers de la transition énergétique dans ce qui est déjà existant.



Objectif(s)

- réaliser un Kolori (magazine) sur les métiers de la TE
- réaliser 1 film sur les métiers de la TE
- lister les formations sur le territoire et en faire la promotion sur Explore demain (page dédiée)

Indicateurs de suivi :

- nombre de réunions avec Emfor pour définir le contenu du magazine
- 100 000 Kolori diffusés dans les établissements scolaires
- nombres de clics sur la page dédiée sur Explore demain

Périodicité de la donnée :



Pilotage de l'action

Facteurs de réussite :

- une communication sur les métiers de la TE réussie
- une valorisation de ces métiers qui engendrent un attrait plus important de la part des scolaires



Moyens alloués

Financiers :

9 600 euros pour la réalisation d'un nouveau film
frais de production et de diffusion du KOLORI pris en charge par Emfor

Humains :



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre - Stade du projet : action en cours

